



OTAGES UKRAINIENS DU KREMLIN



Depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine, de nombreux citoyens ukrainiens ont été incarcérés par les autorités russes sous divers prétextes et sans preuves réelles. À ce jour, la pression internationale reste l'un des rares instruments de libération de ces prisonniers politiques. Or, la plupart du temps, lors des négociations bilatérales et multilatérales, les aspects militaires et politiques du règlement du conflit russo-ukrainien éclipsent les aspects humanitaires. Dans ce contexte la France, initiatrice du format Normandie et patrie des Droits de l'Homme, a une position et une responsabilité particulière, dont elle peut faire usage pour rééquilibrer la situation.

Par cette brochure nous souhaitons combler le vide d'information en langue française sur les otages ukrainiens du Kremlin. D'une part y sont présentés les principales « catégories » de personnes touchées pour donner une vision d'ensemble, d'autre part plusieurs cas symboliques sont décrits plus en détail pour mettre en avant les diverses preuves de l'innocence qui existent, ainsi que les cas de tortures. Le présent document fournit une base solide sur le sujet à celles et ceux qui s'intéressent à la guerre hybride que la Russie mène contre l'Ukraine.



**CRIMEA
HUMAN RIGHTS
GROUP**

Ont contribué à la rédaction Krystyna Biletska, Christine Eliashevsky Chraibi, Estelle Delavennat ,
Marc de la Fouchardière, Anna Garmash, Iryna Korotzkova, Igor Reshetnyak, Viktoria Stambul'ska,
Uliana Yakymchuk et Nataliya Yurchak.

Préparé par l'association Ukraine Action, en partenariat avec Center for Civil Liberties (Kyiv, Ukraine),
Media Initiative Group for Human Rights (Kyiv, Ukraine), Crimean Human Rights Group
et le soutien du Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine.

Ouvrage réalisé par l'entreprise « Dolia Solution » - www.dolia.fr.



SOMMAIRE

Introduction	4
Torture et traitement inhumain	5
Attribution forcée de la nationalité russe	6
Violation du droit à un procès équitable	7
Déplacement illégal depuis la Crimée occupée sur le territoire de la Russie.	7
Restriction du droit à la défense et poursuite des avocats et des défenseurs des Droits de l'Homme	8
Persécutions des Tatars de Crimée.	8
Affaires des « terroristes » ukrainiens	11
Oleksandr KOLTCHENKO.	12
Oleh SENTSOV	14
Oleksi TCHYRNI	16
Pavlo HRYB	18
Espions.	20
Roman SOUCHTCHENKO	21
Viktor CHOUR	22
Valentyn VYHIVSKI	24
Affaire de Tchétchénie	25
Mykola KARPIOUK	26
Stanislav KLYKH	28
L'affaire du « 26 février »	31
L'affaire des « terroristes musulmans de Crimée »	32
Férat Saïfoulaïev	34
Rouslan Zeitoulaïev.	36
Émir-Ousein Koukou	48
Arsen Djéparov	40
L'affaire des « extrémistes ukrainiens »	42
Oleksandr Choumkov	43
L'affaire des « saboteurs de Crimée »	44
Evhen Panov	48
Autres affaires	49
Volodymyr Baloukh.	50
Affaire des marins ukrainiens, prisonniers de guerre	52
Andri Eider	54
Roman Mokriak	54
Prisonniers des DNR/LNR	55
Stanislav Asseev	56
Libérés	57
Liste alphabétique des otages ukrainiens du Kremlin au 26 février 2019.	58
Documents internationaux relatifs à la situation des otages ukrainiens du Kremlin	59

INTRODUCTION

Depuis 2014, le début de la guerre hybride lancée par la Russie à l'encontre de l'Ukraine, plusieurs dizaines de citoyens ukrainiens sont devenus prisonniers politiques ou prisonniers de guerre détenus sur le territoire de la Russie ou les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie (la Crimée et une partie du Donbass). À la mi-mars 2019, on en dénombre au moins 174 civils et 37 militaires, dont 65 sont emprisonnés en Crimée occupée, 44 en Russie et 102 dans la partie occupée du Donbass.

Ce sont des personnes d'origines, de religions, de professions et d'opinions politiques différentes. Parmi les civils, il y a des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des agriculteurs, des mineurs, des hommes d'affaires, des artistes, des enseignants et des étudiants. La plupart d'entre eux prenaient une part active dans la vie sociale et politique et exprimaient ouvertement leur position, d'autres se sont juste retrouvés au mauvais endroit au mauvais moment.

Les poursuites engagées contre eux par le Comité d'enquête et le Service fédéral de sécurité (FSB) de la Russie ont assurément un caractère politique. Les affaires sont montées avec de fausses accusations, de faux témoins et sans véritablement de preuves. Les délits de droit commun incriminés aux citoyens ukrainiens sont jugés en utilisant la législation relative à l'extrémisme, le terrorisme et le séparatisme. L'objectif est de persécuter les dissidents, de maintenir le climat de la peur sur les territoires occupés de l'Ukraine, de mener des campagnes de propagande, de discréditer l'Ukraine et d'instaurer un rapport de force.

La détention de ces prisonniers, appelés « otages du Kremlin » par les militants des Droits de l'Homme, est caractérisée par une violation flagrante de leurs droits. Près d'un tiers des prisonniers, avec qui le contact a pu être établi après leur arrestation, ont été soumis à des tortures pour leur extorquer de faux aveux. Les otages malades ne reçoivent pas les soins appropriés et sont souvent des laissés-pour-compte. Des jours, voire des semaines, passent après le jour de l'arrestation sans que le prisonnier ne puisse parler à un avocat. Certains sont transférés vers les lieux de détention dans les régions isolées de la Russie, très loin de leurs familles. Souvent, les mêmes se voient naturalisés russes de force et refuser une aide consulaire ukrainienne.

Si les cas de violation des droits peuvent encore être répertoriés en Russie et en Crimée occupée, où les militants des Droits de l'Homme ont accès, tel n'est pas le cas sur les territoires occupés du Donbass. Les lieux de détention dans les républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk n'ont pu être visités jusqu'à présent que quelques fois par les représentants de la mission spéciale d'observation (SMM) de l'OSCE.

Le présent document est organisé comme suit. La typologie des violations des Droits de l'Homme des otages du Kremlin est présentée en premier lieu. S'ensuivent les descriptions des affaires et les biographies de quelques prisonniers politiques ou de guerre impliqués dans ces affaires. Toutes les biographies peut être retrouvées sur le site ukraineaction.org ou sur les sites partenaires letmypeoplego.org.ua/uk/, facebook.com/MediaInitiativeForHumanRights/, crimeahrg.org/en/. La liste alphabétique de tous les otages ukrainiens du Kremlin connus à ce jour termine le document.



TORTURE ET TRAITEMENT INHUMAIN

Plusieurs otages du Kremlin ont été soumis à une pression physique et psychologique lors des premiers jours après leur arrestation, exercée dans l'objectif d'arracher de faux aveux. D'après les déclarations des prisonniers ou celles de leurs avocats, ou encore selon les images vidéo où le prisonnier « avoue » le crime, au moins 22 personnes auraient été cruellement torturées.

Les méthodes de contrainte physique les plus souvent utilisées sont les coups, les blessures, le courant électrique, les strangulations. Parmi les méthodes psychologiques : les menaces envers les proches, l'atteinte à la dignité sous diverses formes, les assurances en ce que « l'Ukraine t'a abandonné ». On rapporte également des récits de traitements psychiatriques administrés à des fins de punition et de torture, comme ceux d'Oleksii Tchyryni, de Viktor Chour ou de Stanislav Klykh.

Dans la plupart des cas, les noms des bourreaux restent inconnus car leurs visages sont masqués. Les soi-disant autorités d'occupation et les autorités russes tentent de cacher les victimes de tortures, en cachant l'arrestation et le lieu de détention, en retardant le plus longtemps possible la première rencontre des avocats et des familles avec des prisonniers, en interdisant ou limitant l'accès à toute aide médicale. Il n'est que très rarement possible, grâce aux documents de contrôle médical avant et après l'arrestation ou aux enregistrements vidéo des victimes, de prouver que les traces des blessures sur le corps sont le résultat d'une torture. Ainsi dans les affaires de Stanislav Klykh et de Yevhen Panov la défense dispose des preuves montrant le recours à la torture envers ces personnes.

Les tortures et des conditions pénibles et inhumaines dans les prisons entraînent des risques pour la santé physique et psychologique des prisonniers. Plusieurs d'entre eux, par exemple Pavlo Hryb, Edem Békirov, Syzonovytych Oleksi, Volodymyr Baloukh, Oleh Sentsov, Oleksandr Koltchenko, Stanislav Klykh et Yevhen Panov, se sont retrouvés en urgence de soins et de traitements médicaux, sans qu'aucune aide appropriée ne leur soit apportée. La situation de Hryb et Békirov est particulièrement alarmante.

ATTRIBUTION FORCÉE DE LA NATIONALITÉ RUSSE

Depuis l'occupation de la Crimée par la Fédération de Russie, les autorités russes pratiquent la naturalisation russe forcée des prisonniers ayant la nationalité ukrainienne tout en refusant de reconnaître leur nationalité ukrainienne. Cette pratique permet à la justice russe de priver les Ukrainiens incarcérés de beaucoup de leurs droits, notamment, de refuser le transfert des prisonniers vers l'Ukraine continentale, lorsque les autorités ukrainiennes ou les prisonniers eux-mêmes en font la demande. Ces prisonniers, résidents de Crimée avant l'occupation, peuvent être transférés illégalement dans les prisons en Russie, loin de leurs familles. Les consuls ukrainiens en Russie ne sont pas autorisés à leur rendre visite.

Pour se faire, la justice russe s'appuie sur la loi constitutionnelle fédérale n°6 « Sur l'admission de la République de Crimée dans la Fédération de Russie et la formation de nouveaux sujets dans la Fédération de Russie - la République de Crimée et la ville d'importance fédérale de Sébastopol » du 21 mars 2014, d'après laquelle tous les citoyens de l'Ukraine, résidant en Crimée [au moment de l'occupation], sont considérés automatiquement comme des citoyens russes. Pour éviter la « citoyenneté automatique », tout un chacun devait déposer personnellement une demande de maintien de la citoyenneté ukrainienne jusqu'au 18 avril 2014 dans 4 endroits en Crimée (y compris la ville de Sébastopol), en partageant la même file d'attente que ceux qui souhaitaient obtenir un passeport russe. Les modifications apportées à la loi, le 29 décembre 2014, ont défini la procédure selon laquelle il suffit de rendre son passeport ukrainien aux autorités russes pour abdiquer la nationalité ukrainienne, transgressant ainsi la législation russe, la législation ukrainienne et les accords internationaux. Ainsi, les personnes dont les documents d'identité se trouvaient déjà aux mains des autorités, comme les enfants des orphelinats, les prisonniers et d'autres personnes en situation fragile, ont été privées de choix et sont devenues « automatiquement » russes.

Cette loi est contraire aux normes impératives du droit international, à savoir, elle viole l'obligation des États de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'intégrité territoriale des États souverains, énoncée dans la « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies », adoptée dans la résolution n°2625 par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1970.

Cependant, le Kremlin utilise l'attribution « automatique » de la nationalité russe pour persécuter les opposants au régime d'occupation et compliquer la libération des prisonniers politiques ukrainiens. Les exemples les plus connus sont ceux d'Oleh Sentsov et d'Oleksandr Koltchenko, qui ont été arrêtés en Crimée et emmenés de force en Russie, où ils sont détenus jusqu'à aujourd'hui dans des colonies pénitentiaires. Les deux Ukrainiens résidaient en Crimée au moment de l'occupation et, incarcérés, se sont vu attribuer la citoyenneté russe, alors qu'ils n'ont jamais effectué de démarches pour l'obtenir. Malgré cela, des poursuites pénales sont engagées à leur encontre comme contre des citoyens russes. Les consuls d'Ukraine ne sont pas autorisés à les voir. Le 20 décembre 2016, l'Ukraine a reçu le refus à sa demande de transfert des deux Ukrainiens considérés toujours par la justice russe comme citoyens russes.



VIOLATION DU DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Le droit à un procès équitable est violé d'une manière ou d'une autre dans toutes les affaires des « otages du Kremlin ». Ces violations témoignent du caractère politique des persécutions illégales. Plusieurs résolutions du Parlement européen (P8_TA(2017)0382, P8_TA(2018)0259) et les rapports des défenseurs des Droits de l'Homme pointent du doigt la falsification flagrante des éléments du dossier avec de fausses accusations, des noms de victimes imaginaires, des témoins instrumentaires interposés et des témoins à charge peu convaincants, la manipulation des preuves et l'ajout de pièces à conviction sans respect de la procédure, l'approche inégale d'examen des arguments de la défense et de l'accusation.

Il n'y a aucun sens à parler de justice indépendante en Crimée illégalement annexée en raison des conditions d'occupation même. Les soi-disant juges et procureurs agissent de concert, en tant que partie d'une même accusation.

Les tribunaux de Crimée recourent également à l'application rétrospective de la législation. Ils enquêtent et prononcent des jugements en relation avec des événements qui ont eu lieu avant l'occupation de la Crimée et même avant cette date dans la capitale ukrainienne Kyiv.

Malgré le droit international humanitaire qui interdit à un envahisseur d'utiliser sa propre législation pénale sur les territoires occupés, la Russie recourt à cette pratique en Crimée, par exemple en engageant des poursuites pénales à l'encontre de personnes pour l'appartenance à des organisations qui ne sont pas interdites en Ukraine.

Quant aux républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk, si un procès a lieu, il dure seulement le temps de la lecture de la décision de condamnation...

DÉPLACEMENT ILLÉGAL DEPUIS LA CRIMÉE OCCUPÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA RUSSIE

Le transfert illégal des prisonniers depuis le territoire occupé de la Crimée vers les lieux de détention en Russie est un crime de guerre conformément à l'alinéa 1 de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre.

Le transfert forcé concerne, depuis l'occupation de la Crimée jusqu'à aujourd'hui, 28 prisonniers politiques et 24 prisonniers de guerre.

S'agissant des prisonniers non politiques, ils seraient quelques centaines selon les informations du Ministère des Affaires étrangères d'Ukraine, et plusieurs milliers d'après les défenseurs des Droits de l'Homme. Certains prisonniers protestent contre le transfert en se mutilant, mais ces formes de protestation sont ignorées par la Russie.



Grâce à l'accord entre les commissaires aux Droits de l'Homme de l'Ukraine et de la Russie au début de 2017, pour la première fois après trois ans d'occupation, 16 citoyens ukrainiens condamnés ont été transférés depuis la Crimée vers la partie continentale pour continuer y à purger leur peine.

Après le transfert, les prisonniers ukrainiens se retrouvent généralement en Sibérie ou derrière l'Oural. Malgré la règle de la Cour européenne des droits de l'Homme, qui prescrit de tenir une personne condamnée aussi près que possible du lieu de sa résidence, les autorités russes font exactement le contraire dans le cas des condamnations politiques en envoyant les prisonniers à des milliers de kilomètres de leur maison et leurs familles.

RESTRICTION DU DROIT À LA DÉFENSE ET POURSUITE DES AVOCATS ET DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

La pratique de la restriction du droit à la défense et la non-admission des avocats aux clients est systématique dans les affaires des « otages du Kremlin ». En général, quelques avocats indépendants représentent le dernier bastion de la défense pour les prisonniers du Kremlin. Leur rôle est inestimable par conséquent certains d'entre eux sont persécutés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ainsi, Emil Kourbédinov, l'avocat et défenseur des droits, Tatar de Crimée, lauréat du Prix Front Line Defenders pour les défenseurs des Droits de l'Homme en danger (2017), subit régulièrement des intimidations. En effet, depuis l'occupation illégale de la Crimée, Emil y défend des Tatars de Crimée, poursuivis pour des raisons politiques, ethniques ou religieuses. Il a été arrêté en février 2017, ensemble avec un autre avocat, Édem Semdélaïev, et détenu durant 10 jours pour une publication dans les réseaux sociaux datant de 2013. En décembre 2018, il a été accusé « de propagande de symboles nazis ou de symboles d'organisations extrémistes » et incarcéré pendant 6 jours. En janvier 2019, le Ministère de la Justice russe a demandé au barreau de Crimée d'exclure l'avocat de ses rangs. La demande a été rejetée en février, mais le Ministère a fait appel en mettant en cause la légitimité du barreau.

PERSÉCUTIONS DES TATARS DE CRIMÉE

Depuis l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, la communauté autochtone des Tatars de Crimée subit des exactions quotidiennes de la part des forces de l'ordre de la puissance occupante. Des mesures discriminatoires sont imposées par les prétendues autorités à l'encontre des Tatars. Leurs droits de propriété sont violés. Les cas d'intimidation dans la vie politique,



sociale et économique du peuple autochtone ne cessent d'augmenter depuis 2014. Plusieurs rapports du Haut-Commissaire des Droits de l'Homme de l'ONU pointent du doigt les violations des normes internationales du droit humanitaire par la Russie en Crimée, les violations que le président du Mejlis (parlement) du peuple tatar de Crimée, Réfat Tchoubarov, estime n'être que la « partie visible de l'iceberg – un iceberg d'oppression, de terreur et d'injustice ».

La Russie a privé les Tatars de leur droit à l'information et le droit à préserver leur culture et leur identité. En mars 2014, Roskomnadzor, l'organe russe de régulation des médias, a mis en garde la chaîne de télévision des Tatars de Crimée ATR contre la diffusion de fausses rumeurs sur la répression pour des motifs ethniques et religieux et la promotion de l'extrémisme. ATR, qui diffusait depuis sa fondation en 2006 des émissions en langues tatare, ukrainienne, russe et turque, a soutenu l'intégrité territoriale de l'Ukraine au moment de l'annexion et assuré la retransmission en direct des événements en Crimée. La chaîne a été perquisitionnée par les agents du FSB qui cherchaient à confisquer toutes les images vidéo de la manifestation du 26 avril 2014 près du Parlement de la République autonome de Crimée. Le 31 mars 2015, ATR se voit refuser le renouvellement de sa licence et est forcée d'arrêter sa diffusion analogique. La chaîne de télévision pour enfants Lâle, les stations de radio Meydan et Lider, qui faisaient partie du groupe ATR, ont été également fermées. Les fréquences libérées ont commencé à diffuser des chaînes de télévision russes.

Fondé en 1990, Avdet, le premier journal indépendant en langue tatare depuis la déportation par Staline des Tatars de Crimée en Asie centrale, a été également forcé de cesser son activité sur le territoire de la Crimée. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire a reçu plusieurs avertissements écrits et oraux d'officiers du FSB selon lesquels le contenu du journal contiendrait des éléments extrémistes, tels que l'utilisation des termes « annexion » et « occupation temporaire » de la Crimée. Le 31 mars 2015 Avdet, tout comme l'agence de presse QHA et le site Internet 15minut se voient signifier la fin de leur autorisation de travailler. Des violations de procédures sont citées comme les principaux motifs du retrait.

Les droits des Tatars ont été gravement enfreints avec l'interdiction des activités du Mejlis, l'instance représentative des Tatars qualifiée d'organisation extrémiste le 26 avril 2016, et l'interdiction du retour dans la péninsule des dirigeants du Mejlis Moustafa Djémilev, Réfat Tchoubarov et Ismet louksel. En dépit de l'ordonnance rendue le 19 avril 2017 par la Cour Internationale de Justice, le Mejlis tatar est toujours sous le coup d'une interdiction dans la péninsule.

Depuis le début de 2014, plusieurs dizaines de Tatars de Crimée ont fait l'objet de poursuites judiciaires basées sur de fausses accusations et motivées par des considérations politiques, ethniques et religieuses. À la mi-mars 2019, les défenseurs des Droits de l'Homme estiment à 43 le nombre de Tatars arrêtés, faisant l'objet d'une enquête, poursuivis en justice ou condamnés pour les motifs évoqués.

Le 3 mai 2014, lorsque le leader des Tatars de Crimée Moustafa Djémilev est interdit d'entrée sur le territoire de Crimée, plusieurs milliers de Tatars se rassemblent à Armiansk, où se trouve désormais un poste d'entrée dans la Crimée, pour manifester leur désaccord. Le « procureur » de Crimée a accusé plusieurs participants d'avoir organisé des troubles de masse, agressé des représentants de l'ordre et franchi illégalement la frontière de la Fédération de Russie, alors qu'aucune ligne de démarcation entre l'Ukraine continentale et la Crimée occupée n'a encore été installée. Deux cents personnes ont été condamnées à payer une amende de 10 à 40 mille

roubles. Suite à des perquisitions en octobre 2014 et janvier 2015, cinq activistes du mouvement national tatar sont arrêtés et condamnés pour avoir agressé des policiers à des peines allant de 1 à 4 ans avec sursis.

Le 26 février 2014, peu avant le référendum illégal du 16 mars, plusieurs milliers de Tatars manifestent devant le bâtiment du parlement de la République autonome de Crimée pour soutenir l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Les membres du Mejlis qui ont organisé cette manifestation pacifique, sont arrêtés et jugés d'après la législation russe, alors la Crimée n'est même pas encore annexée par la Russie à ce moment-là. L'affaire, dite « du 26 février », est décrite plus en détail plus loin dans ce document.

L'affaire de Vedjié Kachka témoigne une fois de plus de la cruauté du traitement des Tatars de Crimée par les représentants des autorités d'occupation. Une nouvelle série d'arrestations a eu lieu à Simféropol le 23 novembre 2017. Parmi les personnes visées, une femme âgée de 83 ans, Vedjié Kachka, vétérane du mouvement national tatar de Crimée, accusée avec quatre autres activistes tatars (Kazim Ametov 60 ans, Békir Déhermendji 57 ans, Assan Tchapoukh 64 ans et Rouslan Troubatch 51 ans) d'extorsion en bande organisée d'une importante somme d'argent à un citoyen turc. Victime d'un malaise après avoir été menottée et avoir reçu un coup de crosse d'une arme de policier, Vedjié Kachka décède dans l'heure qui suit son arrestation. Les autres prisonniers, après de longs mois d'incarcération dans des conditions inhumaines sans aucune aide médicale, ont été assignés à résidence pour y purger leur peine.

Les persécutions pour des motifs religieux sont devenues systématiques depuis 2014. Quatre membres de la communauté religieuse « Tablighi jamaat » ont été arrêtés en 2017 (Taliat Abdourakhmanov, Arsen Koubédinov, Seiran Moustafaïev et Rénat Souleïmanov) et accusés de mener des activités extrémistes. Vingt-huit autres personnes ont été arrêtées entre 2015 et 2018 et accusées d'appartenir à l'organisation Hizb ut-Tahrir al-Islami reconnue arbitrairement par la Russie comme terroriste. Cette affaire est décrite dans la suite de ce document.

Les avocats de Crimée qui apportent une aide juridique aux personnes arrêtées, les défenseurs des Droits de l'Homme qui font état de disparitions forcées pour des motifs politiques en Crimée et les journalistes qui rendent compte de la situation des Tatars de Crimée sont également visés. Certains défenseurs des Droits de l'Homme et acteurs de la société civile, notamment les Tatars de Crimée, ont fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'arrestations. Le présent document revient plus loin sur l'affaire d'Émil Kourbédinov, Tatar de Crimée et avocat.

La liberté d'expression est réprimée non seulement dans la communauté des journalistes professionnels, mais aussi sur Internet. Nariman Mémédinov, philologue, journaliste citoyen, activiste du mouvement « Solidarité de Crimée », est arrêté en mars 2018 et accusé d'incitation à l'activité terroriste via Internet. Deux autres Tatars, Émil Minassov et Ismaïl Ramazanov, qui ont simplement republié des messages en soutien au retour de la Crimée dans l'Ukraine, sont arrêtés, respectivement en 2017 et en 2018, et accusés d'incitation à la haine via Internet.

La traque sur les réseaux sociaux, les intimidations, les perquisitions régulières et les arrestations arbitraires, toutes réalisées dans l'impunité totale par les soi-disant autorités d'occupation dans le but d'opprimer et de terroriser, n'en finissent pas de hanter la communauté des Tatars de Crimée jusqu'à aujourd'hui.



AFFAIRES

DES « TERRORISTES » UKRAINIENS

Après l'annexion de la Crimée en mars 2014, les autorités russes ont accusé quatre citoyens ukrainiens (Oleksi Tchyрни, Henadi Afanassiev, Oleksandr Koltchenko et Oleh Sentsov) d'avoir commis des crimes qualifiés « d'actes terroristes ». Ces allégations comprenaient l'incendie criminel des portes d'un bureau du parti « Russie unie » en Crimée occupée, ainsi que la préparation de l'explosion du monument de Lénine et du monument aux morts de Simféropol.

Cependant, en vertu de la loi russe, ces actes (s'ils avaient vraiment eu lieu) devraient être qualifiés de hooliganisme plutôt que de terrorisme.

Selon le dossier d'enquête, le « groupe terroriste » de Crimée, outre les quatre condamnés, comprenait également Mykyta Borkine, Ilya Zouikov, Enver Assanov et Stépan Tsyryl. Les enquêteurs affirment que le « chef de groupe » Oleh Sentsov aurait donné l'ordre d'organiser des incendies volontaires et des explosions à Simféropol. Ils disent que ces actions visaient à « déstabiliser la situation dans la péninsule de Crimée et à influencer les autorités russes pour qu'elles adoptent une résolution sur l'abandon de la Crimée par la Fédération de Russie » (!).

Après leur arrestation par le FSB russe en Crimée en 2014, les quatre Ukrainiens ont été transférés illégalement en Russie. Ils se sont vu accorder de force la nationalité russe, qu'ils ont toujours refusée. Par conséquent, les consuls ukrainiens ont été interdits de tout rendez-vous avec les prisonniers politiques.

Les enquêteurs russes ont utilisé des méthodes illégales pour faire pression sur chacune des quatre victimes. En particulier, Oleksi Tchyрни a été détenu de force dans un hôpital psychiatrique. La force physique brutale a été appliquée contre Oleksandr Koltchenko, Henadi Afanassiev, Oleh Sentsov qui ont survécu à divers types de torture barbares. L'humiliation physique et psychologique a continué dans les lieux de détention où ils ont été transportés pour purger leurs peines.

Deux autres hommes accusés de préparation des actes terroristes ont été arrêtés en 2016 et 2017 : Oleksi Syzonovytsch (né en 1956) et Pavlo Hryb (né en 1998).

Oleksy Syzonovytsch, un retraité de Louhansk, le plus âgé des prisonniers politiques ukrainiens du Kremlin se trouvant encore derrière les barreaux, a été arrêté en août 2016 sur le territoire contrôlé par les « autorités » de la république autoproclamée de Louhansk et ensuite transféré illégalement en Russie. Accusé de préparation d'un acte terroriste dans l'oblast de Rostov en Russie, il a été condamné à 12 ans de prison en juillet 2017. Après avoir subi des tortures par électrocution, il a « avoué » sa culpabilité et refusé de faire appel de sa condamnation, ce qui le rend indéfendable auprès de la CEDH au grand regret des défenseurs des Droits de l'Homme. Le consul ukrainien n'a pu lui rendre visite qu'en mars 2018, alors que le retraité avait été persuadé par ses geôliers qu'il était abandonné par son pays.

L'affaire de Pavlo Hryb est décrite plus loin dans ce document. Outre les tortures et les violations du droit à un procès équitable, ce jeune homme gravement malade ne reçoit pas les soins nécessaires et risque de perdre la vie avant d'entendre le verdict de ses juges.



Oleksandr KOLTCHENKO

Né le 26 novembre 1989 à Simféropol
Crimée, Ukraine

CONDAMNÉ À 10 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 16 mai 2014

Accusation:

- # Article 205.4 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation à une organisation terroriste)
- # Article 205 al. 2 par. a) du Code pénal de la Fédération de Russie (réalisation d'un acte terroriste)

Anarchiste ukrainien, militant d'un mouvement antifasciste, activiste de gauche. En 2010-2013, membre du syndicat indépendant « Action étudiante », dont l'une des missions était « la défense du droit d'accès à l'éducation » et le respect des droits des étudiants.

Il proteste ouvertement contre l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014. Arrêté peu de temps après, Oleksandr, pourtant partisan de gauche, est d'abord accusé d'appartenir à une organisation d'extrême droite servant d'épouvantail à la propagande russe. Mais des témoignages obtenus sous la torture permettent de l'accuser ensuite d'avoir organisé des actes terroristes avec Oleh Sentsov, Henadi Afanassiev et Oleksi Tchyрни. Le 25 août 2015, il est condamné à 10 ans de colonie à régime strict au titre de l'alinéa 2 de l'article 205.4 (« Participation à une organisation terroriste »), paragraphe « a » de l'alinéa 2 de l'article 205 du Code pénal de la Fédération de Russie (« Acte terroriste commis par un groupe organisé »).

Lors du procès, il déclaré avoir subi des tortures pendant l'enquête. Le centre russe des Droits de l'Homme Mémorial l'a reconnu comme un prisonnier politique. Le 9 avril 2015, Koltchenko a déposé une plainte auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme contre le fait qu'on lui ait imposé la nationalité russe.

Le 25 septembre 2015, le président ukrainien Petro Porochenko a décoré Oleksandr Koltchenko de l'ordre « Pour le courage » (1^{er} degré).

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

→ Tous les témoins de l'accusation ont été engagés : certains parmi eux avaient un casier judiciaire et par conséquent dépendaient des enquêteurs, d'autres ont décidé de coopérer volontairement avec le FSB, ou d'autres encore, soi-disant des « témoins secrets », auraient été des employés du FSB dans le passé.

→ Les « preuves de culpabilité » de Koltchenko sont fondées uniquement sur les témoignages d'Oleksi Tchyрни et de Henadi Afanassiev, obtenus sous la torture (Afanassiev a rétracté spontanément son témoignage lors du procès de Sentsov et Koltchenko).

→ Les déclarations des enquêteurs concernant l'existence d'un groupe terroriste de Crimée sont infondées. Aucun des accusés ni témoins n'a pu dire quoi que ce soit au sujet de la composition



du « groupe » ou de sa structure ; aucun témoignage cohérent concernant sa taille. Certains accusés ne se connaissaient même pas, ainsi Koltchenko a déclaré qu'il ne connaissait pas Sentsov avant, et Sentsov a dit qu'il ne connaissait pas Koltchenko.

→ Au cours du procès, il est devenu évident que le FSB s'est servi de cet incendie pour créer un précédent de poursuite en justice de résistants ukrainiens qui s'opposaient à l'occupation de Crimée par l'armée russe et ainsi que pour fabriquer une image de « terroristes » au parti ukrainien Pravy Sektor. Il semble notamment que les agents du FSB auraient appris le 11 avril 2014 l'intention de Tchyryni d'incendier les bureaux de « la communauté russe de Crimée » et les futurs locaux du parti Russie Unie, le 14 avril 2014. Mais rien n'a été fait pour prévenir le passage à l'acte.

→ L'enquête a affirmé que Koltchenko serait un membre de Pravy Sektor. C'est absurde étant donné qu'il a une sensibilité politique de gauche et partage les idées anarchistes. Oleksandr a été membre de différentes communautés de gauche et a participé à leurs actions en Crimée.

sans précédent. La coercition a eu lieu, même si les deux protagonistes ont déclaré se considérer comme des citoyens de l'Ukraine et malgré le fait que les seuls documents certifiant leur identité soient des passeports ukrainiens. Sous prétexte que la Russie considère toutes les personnes habitant en Crimée comme ses propres citoyens, les consuls ukrainiens n'ont pas pu rendre visite à Koltchenko et Sentsov pendant de longs mois.

Le transfert de Koltchenko et des trois autres accusés depuis la Crimée occupée vers la Fédération de Russie est également illégal et enfreint le droit international humanitaire.

Depuis la notification du jugement, Koltchenko a déjà séjourné dans plusieurs colonies pénitentiaires russes. La pression sur lui continue. Il est placé régulièrement dans un cachot pour 15 jours sous prétexte de l'utilisation de l'argot et de la violation de l'uniforme de détenu.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



LES TORTURES

ET AUTRES VIOLATIONS DES DROITS

Oleksandr Koltchenko raconte avoir été victime de torture:

« Après mon arrestation, j'ai été frappé au visage et au corps. Les aveux que j'ai donnés au cours de l'enquête préliminaire, je ne les confirme pas. Un avocat commis d'office m'a mis dans la confusion concernant le contenu de mon acte d'accusation. Je n'ai pas porté plainte pour violence, car lorsque j'ai appris quelles tortures Oleh [Sentsov] a subies, j'ai décidé que la pression sur moi était insignifiante et qu'il était indigne de s'en plaindre. »

Koltchenko et Sentsov ont été naturalisés russes de force. Les défenseurs russes des Droits de l'Homme estiment que cette coercition est



Oleh SENTSOV

Né le 13 juillet 1976 à Simféropol
Crimée, Ukraine

CONDAMNÉ 20 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : Le 10 mai 2014

Accusation:

- # Article 205.4 al. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (création d'une organisation terroriste)
- # Article 205 al. 2 par. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (réalisation de deux actes terroristes)
- # Article 30 al. 1 et article 205 al. 1, par. a du Code pénal de la Fédération de Russie (préparation de deux actes terroristes)
- # Article 222 al. 3 du Code pénal de la Fédération de Russie (trafic illégal d'armes et d'explosifs)

Réalisateur, scénariste et écrivain ukrainien. Activiste d'AutoMaïdan, Oleh Sentsov soutenait le mouvement pour l'unité de l'Ukraine en Crimée en février-mars 2014. Il est arrêté le 10 mai 2014 au pied de son immeuble à Simféropol par des agents du FSB. Jeté dans un bus menottes aux poignets et un sac sur la tête, il est emmené dans les locaux du SBU occupés déjà à cette époque par le FSB.

Le procès d'Oleksandr Koltchenko et d'Oleh Sentsov commence le 21 juillet 2015 dans le tribunal militaire de la région du Caucase du Nord. Le jugement est rendu un mois plus tard, le 25 août. Sentsov reçoit la plus lourde peine parmi les quatre personnes incriminées dans cette affaire. Il est accusé d'être l'organisateur d'un groupe « terroriste et de sabotage » issu du parti ukrainien Pravy Sektor. Ce groupe aurait organisé l'incendie des bureaux de la « Communauté russe de Crimée » et des locaux du parti « Russie unie » à Simféropol et aurait été sur le point de préparer la destruction du monument local à Lénine et du mémorial « La Flamme éternelle ». Sentsov ne reconnaît pas sa culpabilité.

Koltchenko et Sentsov ont été forcés de prendre la nationalité russe. Les défenseurs russes des Droits de l'Homme constatent que cette coercition est sans précédent. La coercition a eu lieu, même si les deux protagonistes ont déclaré se considérer comme des citoyens de l'Ukraine et malgré le fait que les seuls documents certifiant leur identité soient des passeports ukrainiens.

Le transfert de Sentsov et des trois autres accusés depuis la Crimée occupée vers la Fédération de Russie est également illégal et enfreint le droit international humanitaire.

Le 14 mai 2018, quelques semaines avant la Coupe du Monde de football en Russie, Oleg Sentsov annonce une grève de la faim pour attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que de nombreux prisonniers politiques restent incarcérés dans ce pays. Le 24 septembre 2018, la ville de Paris lui accorde le statut de citoyen d'honneur. Le 28 septembre 2018, il est hospitalisé. Sentsov arrête sa grève de la faim le 6 octobre, sous la contrainte d'être alimenté de force. Le 25 octobre 2018, il reçoit le prix Sakharov du Parlement européen.



De nombreuses institutions internationales ont appelé et continuent d'appeler la Russie à libérer Sentsov : le Parlement européen, les organisations de défense des Droits de l'Homme, l'Académie du cinéma européen.

Des représentants de l'élite cinématographiques du monde entier ont déjà adressé un message directement à Poutine, mais en vain. Le centre russe des Droits de l'Homme Mémorial a reconnu Sentsov et Koltchenko comme prisonniers politiques.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

→ Tous les témoins de l'accusation ont été engagés : certains parmi eux avaient un casier judiciaire et par conséquent dépendaient des enquêteurs, d'autres ont décidé de coopérer volontairement avec le FSB, ou d'autres encore, soi-disant des « témoins secrets », auraient été des employés du FSB dans le passé.

→ La culpabilité de Sentsov se base uniquement sur les témoignages d'Oleksii Tchygni et de Henadi Afanassiev, obtenus sous la torture (Afanassiev a rétracté spontanément son témoignage lors du procès de Sentsov et Koltchenko).

→ Les déclarations des enquêteurs concernant l'existence d'un groupe terroriste de Crimée sont infondées. Aucun des accusés ni témoins n'a pu dire quoi que ce soit au sujet de la composition du « groupe » ou de sa structure ; aucun témoignage cohérent n'existe concernant sa taille. Certains accusés ne se connaissaient même pas, ainsi Koltchenko a déclaré qu'il ne connaissait pas Sentsov avant, et Sentsov a dit qu'il ne connaissait pas Koltchenko.

→ Au cours du procès, il est devenu évident que le FSB s'est servi de cet incendie dans l'objectif de créer un précédent de poursuite en justice de résistants ukrainiens qui s'opposaient à l'occupation de Crimée par l'armée russe et ainsi que pour fabriquer une image de « terroristes » au parti ukrainien Pravy Sektor. Il semble notamment que les agents du FSB ont appris le

11 avril 2014 l'intention de Tchygni d'incendier les bureaux de la « Communauté russe de Crimée » et les futurs locaux du parti Russie Unie, le 14 avril 2014. Mais rien n'a été fait pour prévenir le passage à l'acte.

LES TORTURES

Un des avocats d'Oleh Sentsov a signalé en juin 2014 l'usage de la torture contre Sentsov.

Le 6 août 2015, au cours de son procès, Sentsov a donné les détails des tortures qu'il a subies :

« J'ai été frappé avec les mains, les pieds, des objets spéciaux, quand j'étais debout, couché, assis. Il était difficile de rester assis sur une chaise lorsqu'on me battait avec un bâton. On a essayé de m'étouffer avec un sac plastique sur la tête, on m'a menacé de me violer avec un bâton. »

Cependant, en octobre 2014 le Comité d'enquête russe a refusé d'ouvrir une enquête criminelle sur la torture de Sentsov, et ce malgré le fait que les blessures sur le corps de Sentsov aient été constatées officiellement par un médecin. Le refus d'ouvrir une enquête judiciaire a été motivé par le fait que Sentsov se passionnerait soi-disant pour le sadomasochisme et [que] les blessures au dos lui ont été infligées par une partenaire peu avant son arrestation ».

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**





Oleksi TCHYRNI

Né le 21 mars 1981 en Crimée, Ukraine

CONDAMNÉ À 7 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 9 mai 2014

Accusation:

- # Article 205 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (terrorisme)
- # Article 222 al. 3 du Code pénal de la Fédération de Russie (préparation d'un acte terroriste)

Historien, docteur en Histoire, reconstituteur des événements historiques, ayant participé à des actions de soutien en faveur de l'unité de l'Ukraine. Oleksi Tchyрни est une des quatre personnes incriminées dans l'affaire des « terroristes de Crimée ». Cependant, il est souvent injustement oublié. Mais sa situation est différente des trois autres (celles d'Oleh Sentsov, Henadi Afanassiev et Oleksandr Koltchen-

ko), car Tchyрни a plaidé coupable et n'a pas rétracté ses aveux, donnés sous la torture. Une procédure judiciaire spéciale a été engagée contre Tchyрни seul, exactement comme dans le cas d'Afanassiev.

Durant neuf mois, Oleksi Tchyрни est resté en isolement complet. Au cours des audiences, son avocat Iliia Novikov a déclaré que Tchyрни avait des marques de torture et que celle-ci est à l'origine de l'auto-incrimination de Tchyрни. Cependant, Oleksi, craignant la vengeance de la police russe, ne renonça pas à plaider coupable, un accord conclu avec ses tortionnaires avant le procès.

Novikov a rapporté cette situation comme suit :

« Quand le procès d'Oleksi Tchyрни a commencé, j'ai tout de suite déclaré à la cour être convaincu que le témoignage de Tchyрни contre lui-même et les autres était faux et avait été obtenu sous la pression des enquêteurs. Oleksi, lui, ne voulait pas mettre fin à l'accord passé avec les enquêteurs, car il avait peur des conséquences. Il croyait sans doute obtenir de 7 à 10 ans, comme auparavant pour Afanassiev. Nous avons convenu que j'expliquerais ma position et qu'il ne la soutiendrait pas et demanderait au tribunal de ne pas renvoyer l'affaire au bureau du procureur, mais de l'examiner le jour même... Tchyрни n'est pas un héros, il se sent impuissant et ne croyait pas que l'Ukraine pouvait quoi que ce soit pour lui. »

En conséquence, à la demande du procureur, l'avocat a été exclu de la défense suite à un 'conflit de positions'. Il est important de noter que la législation russe prévoit un seul cas où les positions de l'accusé et de son avocat de défense puissent être discordantes : lorsque des méthodes illégales ont été employées pour mener l'enquête et l'investigation.

Dans sa dernière déclaration devant le tribunal, bien qu'il ait reconnu sa culpabilité, Oleksi Tchyрни s'est indigné que ses actes soient qualifiés de « terroristes ».

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

→ Tous les accusés dans l'affaire des « terroristes de Crimée » disent avoir subi des tortures.



→ Les témoins à charge ne peuvent pas être considérés comme indépendants. On peut les diviser en trois catégories : ceux qui avaient un casier judiciaire et sont à la merci des forces de l'ordre ; ceux qui ont décidé volontairement de coopérer avec le FSB ; les témoins secrets qui étaient probablement des employés du FSB.

→ Il existe un doute raisonnable quant à l'existence du groupe des « terroristes de Crimée ». Il n'y a pas de témoignages concordants sur sa structure et sa taille. Aucune des personnes interrogées n'a pu dire quoi que ce soit au sujet de la composition ou la structure du « groupe ».

→ Le FSB aurait appris trois jours avant l'incendie que Tchyрни avait l'intention de mettre le feu aux bureaux de la « Communauté russe de Crimée » et du parti Russie Unie, mais rien n'a été fait pour l'empêcher. Ce fut clairement une provocation du FSB qui visait à créer un prétexte pour ouvrir une procédure judiciaire.

→ Après son arrestation et au cours de l'enquête, Oleksi Tchyрни a été torturé pour lui extorquer des aveux. Il a été placé dans un hôpital psychiatrique, où, très probablement, on lui a administré des substances psychotropes.

de la prison de Boutyrskaja à Moscou. Ce lieu, connu sous le nom « Maison de Kishchyn », a une mauvaise réputation parmi les prisonniers. Il y a des soupçons fondés qu'en ce lieu aussi, on aurait administré à Tchyрни des médicaments psychotropes.

Voici le récit de la défenseuse russe des droits de l'Homme Zoïa Svétova après sa rencontre avec Tchyрни :

« Quand je l'ai vu dans la « maison Kishchyn », il m'a paru étonnamment retardé, il comprenait à peine les questions qu'on lui posait, disait 'ma tête est comme dans un brouillard' et 'ma vie s'arrête là : il n'y aura pas d'avenir, plus de pays où j'habiterai.' ».

On entend dire qu'Oleksi s'est retrouvé dans la « maison Kishchyn » à cause d'une tentative de suicide.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



LES TORTURES

Lors de la rencontre tant attendue avec le consul ukrainien, Tchyрни a déclaré avoir subi des tortures. En avril 2015, son avocat Ilia Novikov a officiellement déclaré que son client avait été torturé et que cette violence était à l'origine de son auto-incrimination. Or Oleksi est devenu la « carte maîtresse » dans l'affaire des « terroristes de Crimée », par conséquent il n'existe que des informations fragmentaires sur ce qui lui est arrivé réellement pendant sa détention et comment cela a affecté son état.

Nous savons qu'en juillet 2014, Tchyрни était au Centre de recherche en psychiatrie sociale et légale de Serbski à Moscou, où il aurait pu recevoir des substances psychotropes. Le mois suivant, il a été transféré au service psychiatrique



Pavlo HRYB

Né le 1er juillet 1998 à Kyiv, Ukraine

IL RISQUE UNE PEINE

DE 5 À 10 ANS DE PRISON FERME

Date de l'arrestation : le 24 août 2017

Accusation:

Article 205 al. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (acte de terrorisme)

Pavlo Hryb, handicapé, étudiant en philosophie de l'Université nationale Académie Mohyla de Kyiv, blogueur et fils d'un ancien officier du Service national des garde-frontières d'Ukraine, disparaît le 24 août 2017 dans la ville de Gomel en Biélorussie. Il s'y est rendu pour rencontrer une jeune fille, originaire de la ville de Sochi et connue uniquement via les réseaux sociaux avec laquelle il échangeait des messages. Plus tard, dans une interview, cette jeune fille a avoué avoir

en effet invité Pavlo à venir en Biélorussie, sous la contrainte des services du FSB de Russie.

Le ministère des Affaires étrangères d'Ukraine retrouve Pavlo deux semaines après sa disparition dans le centre de détention provisoire №5 à Krasnodar en Russie. Il est avéré que Pavlo Hryb a été arrêté par des services spéciaux russes à Gomel, c'est à dire, sur le territoire d'un État tiers, la Biélorussie, et, ensuite, emmené de force en Russie, où il a alors accusé d'inciter à commettre des actes terroristes.

Selon la version de l'enquête menée par les Russes, au printemps dernier, les services du FSB disent avoir intercepté des propos sur Skype concernant une explosion durant la soirée de promotion à l'école secondaire N°26 de la ville de Sochi échangés entre Pavlo et son amie virtuelle Tetyana Yerchova, âgée à l'époque de 17 ans, élève de terminale à Sochi. Le FSB considère cela comme une « activité incitant une tierce personne au terrorisme ». Il n'est pas clair si la plaisanterie de faire exploser l'école a en effet eu lieu ou si elle a été inventée par les « défenseurs des lois » russes, vu qu'aucun enregistrement ni décryptage de ces conversations n'a été présenté.

Selon la chronologie des événements reconstituée par le père du détenu, à peu près en été 2017, après que l'amie de Pavlo ait terminé ses études secondaires (sans qu'une explosion se soit produite), le bureau régional du FSB a ouvert une affaire pénale contre elle. Les membres des services spéciaux ont fouillé son appartement et l'ont manipulée pour obtenir des accusations. Après, suite au chantage, ils l'ont contrainte à jouer le rôle d'appât pendant l'opération transfrontalière qui avait pour but de convaincre Hryb de se rendre en Biélorussie et de le kidnapper.

Pavlo a déclaré avoir subi des tortures lors de son arrestation :

« J'ai été frappé aux jambes et au ventre, pendant qu'ils filmaient ; on m'a pris mes papiers et le billet de retour. Après, ils m'ont emmené dans une salle de sport. Je me souviens qu'il y avait une échelle dorsale. Ils menaçaient de m'y suspendre la tête en bas. Ils m'ont attaché des poids aux bras. Ils m'ont laissé utiliser les toilettes, mais ne m'ont pas donné à manger ni à boire. Et seulement

après ils m'ont emmené voir l'enquêteur. Il m'a dit sans tourner autour du pot : soit tu avoues tout, soit tu resteras encore ici. »

Actuellement, la vie du plus jeune des prisonniers du Kremlin est menacée, parce qu'il souffre d'une hypertension portale, un handicap lié au dysfonctionnement du réseau vasculaire veineux hépatique. Depuis sa détention illégale, Pavlo ne reçoit plus les traitements médicaux qui lui sont nécessaires, ni ses parents, ni le service consulaire ne sont autorisés à lui transmettre des médicaments et les médecins ukrainiens sont privés de l'autorisation de visiter Pavlo.

Les médecins de prison continuent cyniquement d'attester que l'état de santé de Pavlo est satisfaisant. En réponse à la demande de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur l'état de santé du prisonnier, la Russie a informé de manière officielle que son état était satisfaisant, malgré les ulcères sur son visage apparus depuis son arrestation et visibles de tous. Toutefois, les médecins spécialistes qui ont examiné l'état de santé de Pavlo à Kyiv, en se basant sur des analyses effectuées par des médecins russes, constatent une aggravation aiguë de la maladie dont souffre Pavlo, un début de cirrhose du foie, et ils alertent sur la nécessité d'une intervention chirurgicale en urgence dans un établissement de chirurgie spécialisé à Moscou ou à Berlin. En effet, dans la ville où Pavlo est détenu, il n'y a aucun spécialiste qui puisse intervenir en cas de survenance d'une hémorragie interne, possible à tout moment.

L'Ambassade des États-Unis en Ukraine a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'état de santé de Pavlo Hryb. L'Union européenne a appelé la Russie à procurer l'aide médicale nécessaire au prisonnier ukrainien en toute urgence dans un établissement médical spécialisé et de le libérer.

L'État ukrainien qui a, à plusieurs reprises, délégué ses médecins sans résultat chez Pavlo, exige pour lui un examen médical approfondi effectué dans un Centre médical spécialisé.

Commentaire du ministère des Affaires étrangères d'Ukraine:

« La détention injustifiée de Pavlo Hryb dans le centre de détention provisoire de Krasnodar sur



une accusation montée de toutes pièces témoigne encore une fois du caractère politique de l'affaire. Le refus démonstratif d'examiner Pavlo Hryb par des médecins ukrainiens en conformité avec le jugement de la Cour européenne des Droits de l'Homme et le traitement inhumain envers lui transfèrent la pleine responsabilité de la vie et de la santé de Pavlo Hryb sur la Russie. »

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**





ESPIONS

Depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine, le nombre d'Ukrainiens accusés d'espionnage par la Fédération de Russie n'a cessé de croître (article 276 du Code pénal russe). Il en va de même des citoyens russes qui expriment ouvertement leur soutien à l'Ukraine et sont accusés par la suite de trahison (article 275 du Code pénal russe).

Parmi les dernières affaires « d'espionnage », relevons celle du citoyen russe Viktor Chour, qui possède un permis de séjour en Ukraine, et celles des deux citoyens ukrainiens Valentyn Vyhivski et Roman Souchtchenko. Tous les trois ont été secrètement arrêtés pendant leur voyage en dehors de la partie continentale de l'Ukraine et placés en détention dans la prison de Lefortovo à Moscou (de facto, la prison du FSB).

Dans ces trois affaires criminelles, les accusations concernent l'espionnage pour l'Ukraine et la tentative de transmettre aux services secrets ukrainiens des informations secrètes qui porteraient une menace pour la sécurité nationale de la Fédération de Russie. Dans deux cas sur trois, les accusés se sont vu refuser le droit à un avocat indépendant et à la protection consulaire, et d'après les conclusions de trois enquêtes, ont pleinement admis leur culpabilité.

L'analyse de ces affaires est difficile, car elles sont classées « secrètes », et leurs dossiers sont inaccessibles même aux familles des accusés. Cependant, en dépit du manque d'information disponible, il y a toutes les raisons de douter de la légalité de leur détention, ainsi que des actions antérieures des enquêteurs.



Roman SOUCHTCHENKO

Né le 8 février 1969 à Mykolaïv, Ukraine

CONDAMNÉ À 12 ANS

Date de l'arrestation : le 30 septembre 2016

Accusation:

Article 276 du Code pénal
de la Fédération de Russie (espionnage)

Envoyé spécial de l'agence de presse « Ukrinform » Roman Souchtchenko est l'envoyé spécial de l'agence de presse « Ukrinform » qui a travaillé à Paris les six dernières années avant son arrestation.

Il a été arrêté par le FSB lors d'une visite privée à Moscou le 30 septembre 2016. Roman est alors accusé de travailler pour le service du renseignement militaire ukrainien, ce qui peut porter atteinte à la capacité de la défense de la Russie. Les autorités russes n'informent de son arrestation ni l'ambassade d'Ukraine, ni sa famille, ni son employeur. Les membres de la Commission de surveillance publique à Moscou le découvrent par hasard lors d'une visite d'inspection dans la prison du FSB « Lefortovo ». Plus tard, la femme

de Roman Souchtchenko, a déclaré que plusieurs jours auparavant il était allé à Moscou rendre visite à sa famille et qu'il devait revenir le 2 octobre. Le jour même, la cour de justice russe décide de placer Roman en détention provisoire pour deux mois.

Roman Souchtchenko est diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs des tanks à Kyiv et de l'Institut de journalisme de l'Université Taras Chevtchenko à Kyiv. Depuis 2002, il travaille pour « Ukrinform » et depuis 2010, il est son envoyé spécial à Paris. Depuis le début de la guerre russo-ukrainienne, il publie en particulier sur l'influence de la propagande russe en France et en Europe et sur les liens des personnalités politiques françaises d'extrême droite avec le Kremlin. Il a couvert les pourparlers de paix du Groupe Normandie (Ukraine, Russie, France et Allemagne) sur le Donbass et les tergiversations autour de l'accord franco-russe sur la vente du navire de guerre Mistral.

La dernière interview qu'il a faite avant son malheureux voyage à Moscou (et qui n'a pas été publiée) concernait l'ouverture du soi-disant « Centre culturel et spirituel russe » à Paris, censé être un soft power du Kremlin, mais dont certains médias européens parlent comme d'un instrument d'opérations clandestines de la Russie à proximité du Palais de l'Élysée.

Pour Alla Lazareva, journaliste ukrainienne en poste à Paris, il n'y a aucun doute sur l'activité professionnelle de Roman : « Il est accrédité comme moi au ministère des Affaires étrangères français et publie ses articles, tout ceci peut être vérifié ». De son côté, le Quai d'Orsay confirme que M. Souchtchenko est bien « titulaire d'une carte de correspondant de la presse étrangère délivrée par le ministère depuis 2011 ». Enfin, la Direction générale du Service du renseignement du ministère de la Défense ukrainien a démenti les déclarations du FSB et les accusations d'espionnage.

Roman a une femme et deux enfants. Au printemps 2017, son fils Maxime a écrit une lettre à Poutine, dont voici un extrait :

« Il se trouve que pour ma mère et mes sœurs, qui sont avec moi à Kyiv, je suis devenu désormais le

chef de la famille... Je pense que si vous vous intéressez personnellement à cette affaire, j'aurais une belle chance de me retrouver avec mon père ... J'ai 9 ans et je ne pourrais pas assurer ma famille tout seul. Alors, aidez-moi. »

En septembre 2017, Brigitte Macron a exprimé son soutien à Angela, l'épouse de Roman Souchtchenko. De son côté, la cour de Lefortovo a prolongé le délai de sa détention.

Le 4 juillet 2018, Roman Souchtchenko est condamné à 12 ans de colonie à régime strict. Le 12 septembre de la même année, la Cour Suprême a rejeté son appel. En novembre 2018 Roman est transféré dans la région de Kirov pour y purger sa peine. En détention, il s'est mis à dessiner. Ses œuvres ont déjà été exposées à Paris et à Varsovie.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



Viktor CHOUR

Né le 10 mars 1957 à Tchernyhiv,
Ukraine

CONDAMNÉ À 12 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : 12 septembre 2014

Accusation:

Article 275 du Code pénal de la Fédération de Russie (crime de haute trahison sous forme d'espionnage)



Entrepreneur, collectionneur d'art. Le 27 septembre 2016, Viktor Chour a reçu la nationalité ukrainienne (droit du sol). Avant cela, il vivait à Tchernihiv, Ukraine avec un permis de séjour.

Viktor Chour est un joaillier, fils d'un collectionneur ukrainien connu d'icônes rares. Viktor est né sur le territoire de la République soviétique socialiste ukrainienne, mais après l'effondrement de l'URSS, il a opté pour la nationalité russe, une décision motivée par l'activité professionnelle qu'il exerçait en Russie. Cependant, il avait un permis de séjour en Ukraine et jusqu'à récemment avait sa résidence principale à Tchernihiv, où habite actuellement sa famille.

Viktor est d'abord arrêté pour avoir prétendument insulté un policier et condamné à 15 jours de prison. Plus tard, il apprend qu'il est accusé d'infraction au règlement d'un site sensible, et les charges contre lui se transforment en accusation de trahison et de collaboration avec les services secrets d'un État étranger (article 275 du Code pénal). Sa famille ne retrouve la trace de Viktor disparu, qu'un mois après son arrestation, une fois qu'il a signé tous les documents exigés par les enquêteurs. L'information officielle est reçue par les médias le 22 juillet 2015, lorsque la cour de Lefortovo prolonge la durée de la détention de Viktor.

Le procès de Viktor Chour a lieu à huis clos. Sur son site internet, la Cour indique :

« Chour, un citoyen de la Fédération de Russie, est reconnu coupable d'avoir mené, le 9 décembre 2014, des activités de reconnaissance sur le territoire de la région de Briansk sur instruction du Service national des frontières de l'Ukraine, afin de recueillir des informations secret défense sur les sites sensibles du ministère de la Défense. »

Selon les éléments disponibles du dossier, Viktor Chour a été arrêté alors qu'il essayait de prendre des photos des installations d'un site sensible dans la région russe de Briansk, qui est en réalité un aéroport inactif inondé dans les années 80. D'après certaines informations, le territoire de l'aéroport est aujourd'hui utilisé comme pâturage pour le bétail.

Viktor Chour reconnaît sa culpabilité et est condamné à 12 ans de colonie à régime strict.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

- Le dossier de l'affaire criminelle de Chour est classé « top secret ». Les audiences se sont tenues à huis clos. En dépit des informations incomplètes, les preuves suivantes existent et permettent d'inférer l'illégalité de certaines actions du FSB :
- Toutes les tentatives des familles et des proches d'engager des avocats indépendants ont échoué : soit un tel avocat n'était pas autorisé à suivre l'affaire, soit il se retirait sous la pression de l'appareil judiciaire ;
- L'aérodrome photographié par Chour a été fermé à l'époque de l'Union soviétique. À ce jour, ce n'est qu'un territoire envahi par les mauvaises herbes et son importance stratégique est très discutable.

LES TORTURES

Selon ses déclarations, Viktor s'est vu administrer des substances psychotropes

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**





Valentyn VYHIVSKI

Né le 3 août 1983 à Prypiat, Ukraine

CONDAMNÉ À 11 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 17 septembre 2014

Accusation:

Article 276 du Code pénal de la Fédération de Russie (espionnage dans le domaine aérospatial)

Entrepreneur, constructeur-amateur d'avions, diplômé en électronique de l'Institut polytechnique de Kyiv, Valentyn Vyhivski avait sa propre entreprise. Il a participé à la révolution d'Euromaïdan. En septembre 2014, lors d'une visite privée à Simféropol, il est arrêté par la milice de la soi-disant « autodéfense de Crimée » et placé en détention dans l'ancien immeuble du SBU à Simféropol. Plus tard, il est transféré dans la prison de Lefortovo à Moscou, où il est incriminé pour espionnage commercial. Les charges seront ultérieurement reformulées en simple « espionnage ».

Seu parents n'ont pas été mis au courant de

l'arrestation de leur fils. Quelques jours après sa disparition, son père réussit à apprendre que Valentyn est en détention. Au cours des 8 mois et demi qui suivent, aucun consul ukrainien ne réussit à rendre visite à Vyhivski. Plus tard, quand l'autorisation est accordée, des agents pénitentiaires assistent à toutes leurs rencontres, ce qui met une pression psychologique sur le prisonnier. Zoïa Svétova, une représentante de la Commission de surveillance publique de Moscou, a transmis ce que Valentyn lui a dit à l'occasion d'une visite : « Je vais bien. L'enquête continue. Pourquoi ai-je besoin d'un avocat ? Ici, en Russie, cela n'a pas de sens. Je n'ai besoin d'aucun avocat ».

Jusqu'à la notification du jugement, personne ne connaissait le contenu de l'acte d'accusation. En décembre 2015 les médias rapportent que Valentyn est condamné à 11 ans de colonie à régime strict pour avoir engagé via Internet contre une récompense « des employés du complexe militaro-industriel du domaine aérospatial pour la collecte et la fourniture de documentation technique secrète sur les développements prometteurs en cours ».

Selon son père, Valentyn a un vif intérêt pour l'aviation et passait beaucoup de temps sur les forums en ligne spécialisés, où il discutait avec des citoyens russes. Cependant, il est impossible de vérifier si les accusations sont justifiées parce que son dossier d'instruction a été classé « top secret ». En outre, indépendamment des circonstances de l'affaire, le recours à la force brutale et l'infraction au Code de procédure pénale par les forces de l'ordre sont illégaux en vertu de la législation russe et selon les Droits de l'Homme en général.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

→ Bien que le dossier de l'affaire ait été tenu secret et que le procès ait eu lieu à huis clos, certaines circonstances jettent un doute sur la légitimité des poursuites et témoignent du non-respect des droits de Valentyn.

→ Les parents n'ont pas été informés de son arrestation. Ils l'ont apprise par des connaissances qui se sont mises à la recherche de leur fils disparu. Les avocats indépendants n'ont pas été



autorisés à défendre Valentyn. Le consul ukrainien s'est vu refuser toute visite à Valentyn pendant près de 9 mois.

→ Lors de son arrestation, il a été battu.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



LES TORTURES

Selon les déclarations de Vyhivski, les forces de l'ordre l'ont brutalisé au moment de son arrestation : il a été déshabillé et roué de coups avec un sac sur la tête.

AFFAIRE DE TCHÉTCHÉNIE

Stanislav Klykh et Mykola Karpiouk sont les accusés de la soi-disant « affaire de Tchétchénie ». Le Comité d'enquête de la Fédération de Russie leur reproche d'avoir participé au conflit armé en Tchétchénie dans les années 1994-1995, en particulier de faire partie du groupe formé de membres de l'organisation nationaliste « Assemblée nationale ukrainienne - Autodéfense populaire ukrainienne » (UNA-UNSO) qui, après les événements de Maidan, a été l'une des composantes du parti Pravy Sektor. L'UNA-UNSO et Pravy Sektor sont reconnus en Russie en tant qu'organisations extrémistes et sont interdits sur le territoire russe par une décision de la Cour suprême du 17 novembre 2014.

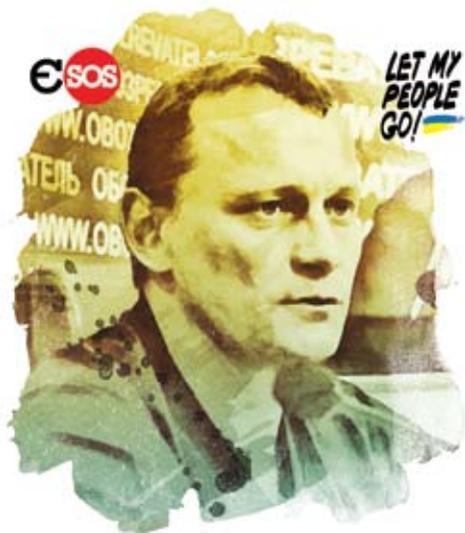
Karpiouk et Klykh ont été arrêtés dans des circonstances différentes et sous des prétextes mineurs, mais accusés par la suite de création d'une bande organisée et de meurtres de soldats russes lors de la guerre en Tchétchénie vingt ans auparavant.

Leurs droits ont été violés à plusieurs reprises au cours de l'enquête, notamment en leur imposant des avocats engagés, en refusant les rendez-vous avec le consul ukrainien, en leur mettant une pression psychologique et utilisant la torture.

C'est ainsi qu'ils ont plaidé coupables et ont « dénoncé » d'autres « complices », parmi lesquels on retrouve des personnalités politiques de premier plan en Ukraine. Mais dès que l'intervention des avocats indépendants est devenue possible, les accusés ont rétracté leurs aveux donnés sous la torture au cours des interrogatoires.

Vu les circonstances de la disparition de Mykola Karpiouk et les accusations tardives contre Arseni Iatseniouk (ancien Premier ministre), Dmytro Iaroch (chef du parti Pravy Sektor) et les frères Tiahnybok (dont un est le chef du parti Svoboda), il y a des raisons de croire que cette affaire a été montée de toute pièce pour discréditer les nouvelles autorités de l'Ukraine d'après-Maidan, dont la politique est contradictoire aux intérêts du Kremlin. Klykh et Karpiouk sont les otages d'une affaire criminelle visant des représentants éminents de la classe politique ukrainienne. Une des preuves indirectes est le fait que l'acte d'accusation mentionne 228 fois le nom de l'ancien Premier ministre de l'Ukraine.

En mai 2016, la Cour suprême de la République de Tchétchénie a condamné Karpiouk et Klykh à respectivement 22,5 et 20 ans de colonie à régime strict. Le centre russe des Droits de l'Homme Mémorial a reconnu Stanislav Klykh et Mykola Karpiouk comme prisonniers politiques. La mission des États-Unis auprès de l'OSCE a appelé la Russie à les libérer immédiatement.



Mykola KARPIOUK

Né le 24 mai 1964 dans le village de Velyky Jyтын, oblast de Rivne, Ukraine

CONDAMNÉ À 22,5 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 17 mars 2014

Accusation:

- # Article 209 al. 1 par. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation et gestion d'une bande organisée);
- # Article 102 par. в, 3 et н du Code pénal de la République russe de l'URSS, qui est devenu caduc en 1996 (meurtre de plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions);
- # Article 15 al. 2 et article 102 par. в, 3 et н du Code pénal de la République russe de l'URSS (tentative de meurtre de plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions)

Mykola Karpiouk est l'un des dirigeants de l'UNA-UNSO, un parti politique d'extrême droite, qui devient plus tard l'un des fondateurs du mouvement et du parti Pravy Sektor.

En mars 2014, la direction du parti Pravy Sektor délègue Mykola pour participer à une réunion avec des dirigeants de la Russie, une réunion qui aurait été organisée par son collègue du parti Vladislav Foursa. Alors qu'ils traversent la frontière, leur voiture est arrêtée par le FSB sous prétexte d'avoir commis une infraction administrative. Plus tard Foursa et son chauffeur sont libérés, mais Mykola Karpiouk est accusé d'avoir participé à la guerre en Tchétchénie. Dans les 14 mois qui suivent, son lieu de détention est tenu secret, ce qui provoque des craintes pour sa vie et sécurité.

Lorsque le tribunal étudie la question de prolongation des mesures préventives, les intérêts de Mykola sont représentés devant le tribunal par des avocats commis d'office, qui, selon lui, ont signé des documents sans lire et n'ont pas assuré correctement sa protection juridique. De nombreuses tentatives pour rencontrer Mykola faites par les avocats engagés par la famille et par des représentants du consulat d'Ukraine en Russie échouent. Mykola Karpiouk rencontre pour la première fois un avocat indépendant, Doka Itslaïev, la veille de la première audience. Tous les efforts déployés par les six avocats précédents afin de voir Mykola avaient abouti à une impasse.

Le 26 mai 2016, Mykola Karpiouk est condamné à 22,5 ans de colonie à régime strict pour avoir dirigé et participé à une bande organisée (Article 209 al. 1 du Code pénal russe), pour le meurtre de plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (Article 102 par. в, 3 et н du Code pénal de l'URSS) et pour une tentative de meurtre (Article 15 al. 2 et article 102 par. в, 3 et н du Code pénal de l'URSS) en association avec des gangs du Caucase du Nord en 1994. Le 26 octobre, la Cour suprême rejette la demande de libération en appel et confirme le jugement contre Mykola Karpiouk et Stanislav Klykh.



LES PREUVES DE L'INNOCENCE

1) Faux témoignages d'Oleksandr Malofeïev:

→ Malofeïev est le seul témoin dans l'affaire, et ses paroles ne sont pas confirmées dans les archives et documents ;

→ L'appartenance du témoin au parti UNA-UNSO, entre autres, a été étayée par la présence de tatouages sur son corps représentant des symboles du parti. Or, ceci est une pratique inexistante parmi les autres membres du parti. La participation de Malofeïev aux activités d'UNA-UNSO n'a pas non plus été confirmée par les membres ukrainiens du parti ;

→ Le témoin est vulnérable et peut être influencé par l'instruction, compte tenu du fait qu'il est malade (VIH, tuberculose, hépatite B et C) et toxicomane ;

→ L'instruction de « l'affaire de Tchétchénie » a été ouverte en 1997, mais les témoignages contre Karpiouk apparaissent pour la première fois dans les déclarations de Malofeïev faites après l'arrestation de Mykola ;

→ Le fait que le témoin ait désigné A. Iatseniouk, D. Iaroch et O. Tiahnybok comme des participants des hostilités, confirme l'orientation politique de l'affaire et met en doute la validité des accusations .

2) Autres éléments :

→ Les faits évoqués dans le dossier d'instruction sont contradictoires (par exemple, parmi les 140 Ukrainiens qui ont été en Tchétchénie, 500 personnes auraient participé aux combats) et contraires aux données historiques, contenues dans les archives consacrées aux événements de la guerre en Tchétchénie ;

→ Le type d'arme qu'aurait utilisé Karpiouk pour commettre des meurtres ne correspond pas aux types de blessures des victimes décédés. L'endroit du meurtre de la plupart des victimes ne correspond pas à l'emplacement du crime spécifié dans le dossier ;

→ Les accusations de banditisme ne sont confirmées par aucune preuve ;

→ Le trafic et l'utilisation d'armes et de munitions, décrits dans le dossier d'instruction, ainsi que la torture que Karpiouk aurait appliquée, ne lui ont pas été reprochés pour des raisons inconscues ;

→ De nombreux articles de la presse ukrainienne témoignent que M. Karpiouk menait une activité politique intense en Ukraine durant la période pendant laquelle il aurait commis les crimes dont il a été accusé ;

→ À la fin de 1994, Karpiouk était en période de rétablissement suite à des blessures antérieures. Il s'occupait de sa mère gravement malade, et morte au début 1995 .

3) Des méthodes illégales d'investigation :

→ Durant plus d'un an, les accusés se sont vu refuser le droit à un avocat indépendant, à la protection consulaire et au contact avec leurs proches ;

→ Au cours de l'enquête, M. Karpiouk a subi de cruelles tortures.

LES TORTURES

Selon la plainte déposée par Karpiouk auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, il a subi les tortures suivantes : passage à tabac, suffocation, privation de sommeil, passage de courant électrique par les organes génitaux et les membres.

Des aiguilles lui ont été enfoncées sous les ongles. Cette méthode rappelle involontairement la torture du NKVD soviétique, si ce n'est de l'inquisition médiévale.

Par ailleurs, Karpiouk a fait une tentative de suicide avec un clou trouvé dans sa cellule, empêchée à temps par les gardiens qui l'ont vu grâce à une caméra de vidéosurveillance.

Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !





Stanislav KLYKH

Né le 25 janvier 1974 à Kyiv, Ukraine

CONDAMNÉ À 20 ANS

DE COLONIE À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 11 août 2014

Accusation:

- # Article 209 al. 2 par. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation et gestion d'une bande organisée)
- # Article 102 par. B, 3 et H du Code pénal de la République russe de l'URSS, qui est devenu caduc en 1996 (meurtre de plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions);
- # Article 15 al. 2 et article 102 par. B, 3 et H du Code pénal de la République russe de l'URSS (tentative de meurtre de plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de ses fonctions)

Historien, journaliste de Kyiv, il postait des photos d'Euromaïdan sur les réseaux sociaux. Stanislav Klykh est diplômé de la faculté d'histoire de l'Université nationale Taras Chevtchenko de Kyiv. Il rédigeait et publiait des articles scientifiques sur l'histoire, organisait de temps en temps des foires du livre. Ses opinions politiques étaient prousses.

Stanislav est arrêté dans la ville russe d'Orel lors d'un voyage privé chez une petite amie rencontrée auparavant en Crimée. Les parents de Stanislav prennent connaissance de l'incident grâce à un appel téléphonique d'un inconnu qui les informe que leur fils a été mis en détention pour 15 jours « pour avoir désobéi à des agents de police ». Les parents de Stanislav se mettent immédiatement en route pour Orel pour voir leur fils en personne, mais ils ne le retrouvent pas sur place, car il a été transporté à Yessentouki (District fédéral du Caucase du Nord). Le 24 août 2014, Stanislav réussit à joindre sa mère Tamara, âgée de 71 ans, par téléphone à 2h du matin. Il lui confirme être emprisonné à Yessentouki et dit être accusé de crimes qu'il aurait commis au milieu des années 1990. Le lendemain, elle reçoit un texto l'informant que son fils va être transporté à Piatigorsk (région de Stavropol). Ce fut son dernier contact avec son fils, suivi par de longs mois de silence.

Les tentatives de trouver Stanislav Klykh restent longtemps sans succès. À la demande de la mère de Stanislav et de la responsable des Droits de l'Homme auprès de l'Assemblée nationale, l'ombudsman Ella Pamfilova envoie une requête d'information auprès du Service pénitentiaire fédéral et du ministère russe de l'Intérieur, mais en vain. La demande identique de la Commission de surveillance publique de Moscou donne lieu à la réponse suivante : « L'information est confidentielle. Impossible de répondre ».

Quand les tribunaux étudient la question de prolongation de sa détention préventive, les intérêts de Stanislav sont représentés dans tous ces tribunaux par des avocats commis d'office. Selon ses déclarations, ces derniers signaient les documents sans les lire et lui fournir une protection juridique adéquate. Selon la défenseure des Droits de l'Homme russe Zoïa Svétova, une preuve supplémentaire de la mauvaise foi des avocats com-



mis d'office est le fait qu'une défense indépendante aurait immédiatement demandé les preuves que Klykh étudiait à Kyiv au cours de la période 1994-1995. Dans la pratique, cela n'a pas été fait.

Afin d'obtenir des aveux de Stanislav et des preuves contre des hommes politiques ukrainiens, on lui fait subir des tortures cruelles qui entraînent des conséquences graves sur son état de santé psychologique.

Le 26 mai 2016, Stanislav Klykh est condamné à 20 ans de colonie à régime strict pour avoir dirigé et participé à une bande criminelle organisée (Article 209 al. 1 du Code pénal), tué plus de deux personnes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions « (Article 102 par. v, z et n du Code pénal de la République russe de l'URSS) et pour tentative de meurtre en bande organisée (Article 15 al. 2 et article 102 par. v, z et n du Code pénal de la République russe de l'URSS) dans le Caucase du Nord en 1994. Le 26 octobre, la Cour suprême rejette en appel la demande de libération de Klykh et Karpiouk.

Après la notification du jugement, il s'avère qu'une autre procédure judiciaire a été engagée contre Stanislav Klykh pour outrage à magistrat (Article 297 du Code pénal) pour avoir prétendument insulté un procureur. En novembre 2016, le tribunal de Grozny le déclare coupable en vertu de cet article, ajoutant un mois à déjà l'énorme peine du prisonnier politique.

Aujourd'hui, après avoir séjourné dans plusieurs colonies de détention et avoir fait quelques séjours à l'hôpital psychiatrique sans qu'il en ait donné son accord, l'état de santé de Stanislav Klykh est très alarmant.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

1) Faux témoignages d'Oleksandr Malofeïev :

→ Malofeïev est le seul témoin dans l'affaire, et ses paroles n'ont pas été confirmées par les archives ;

→ L'appartenance du témoin au parti UNA-UNSO, entre autres, a été étayée par la présence des tatouages sur son corps représentant des

symboles du parti. Or, c'est une pratique inexistante parmi les autres membres du parti. La participation de Malofeïev aux activités d'UNA-UNSO n'a pas non plus été confirmée par les membres ukrainiens du parti ;

→ Le témoin est vulnérable et peut être influencé par l'instruction, compte tenu du fait qu'il est malade (VIH, la tuberculose, hépatite B et C) et toxicomane ;

→ L'instruction de « l'affaire de Tchétchénie » a été ouverte en 1997, mais les témoignages contre Klykh apparaissent pour la première fois dans les déclarations de Malofeïev faites après l'arrestation de Stanislav Klykh ;

→ Le fait que le témoin ait désigné A. Iatse-niouk, D. Iaroch et O. Tiahnybok comme des participants des hostilités, confirme l'orientation politique de l'affaire et met en doute la validité des accusations .

2) Autres facteurs :

→ Les faits évoqués dans le dossier de l'instruction sont contradictoires (par exemple, parmi les 140 Ukrainiens qui ont été en Tchétchénie, 500 personnes auraient participé aux combats) et contraires aux données historiques, contenues dans les archives consacrées aux événements de la guerre en Tchétchénie ;

→ Le type d'arme qui aurait été utilisé par Klykh pour commettre des meurtres ne correspond pas aux types de blessures des victimes décédées. L'endroit du meurtre de la plupart des victimes ne correspond pas à l'emplacement du crime spécifié dans le dossier ;

→ Les accusations de banditisme ne sont confirmées par aucune preuve ;

→ Le trafic d'armes et de munitions, ainsi que les tortures qu'aurait employées Klykh, évoqués dans le dossier d'instruction ne lui ont pas été reprochés pour des raisons inconnues ;

→ Klykh était étudiant de l'Université nationale Tarass Chevtchenko à Kyiv pendant la période durant laquelle il était censé commettre des cri-



mes en Tchétchénie ;

3) Des méthodes illégales d'investigation :

→ Durant plus d'un an, les accusés se sont vu refuser le droit à un avocat indépendant, à la protection consulaire et au contact avec leurs proches ;

→ Au cours de l'enquête, Klykh a subi de cruelles tortures.

LES TORTURES

→ Selon la plainte de Klykh déposée auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme, il a subi les tortures suivantes : passage à tabac, suffocation, privation de sommeil, de nourriture et de

l'eau, électrocution des organes génitaux et des membres du corps.

→ Au cours de sa détention provisoire, Stanislav a perdu 15 kg en devenant dystrophique. De nombreuses cicatrices sur ses jambes sont dues au fait qu'il a été contraint de rester très longtemps appuyés sur les genoux. Attachés avec des menottes aux barreaux, ses poignets sont foulés. Chaque fois avant le début de la torture, on lui mettait un sac plastique sur la tête, enveloppé avec du ruban adhésif, et après les « procédures », des hommes inconnus masqués « appliquaient de l'iode sur les blessures sur les mains et les pieds, parce que dans certains endroits, la peau était usée presque jusqu'à l'os. »

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**





L'AFFAIRE DU « 26 FÉVRIER »

Le 26 février 2014, une manifestation massive et pacifique rassemble des activistes du mouvement national des Tatars de Crimée appelant à l'unité de l'Ukraine près du bâtiment de la Verkhovna Rada (le Parlement) de la République autonome de Crimée. À côté, se tient au même moment une contre-manifestation, rassemblant les membres des organisations prorusses, qui réclament le rattachement de la péninsule à la Russie. Suite à l'inefficacité de la police chargée d'assurer le maintien de l'ordre lors de ce rassemblement, des affrontements éclatent faisant 30 victimes. Parmi celles-ci des manifestants ont eu des traumatismes crâniens ou abdominaux. Six personnes sont hospitalisées, dont trois dans un état grave et trois en état stable. D'après Moustafa Djémilev, leader des Tatars de Crimée, de 12 à 13 mille Tatares ont manifesté pour que la péninsule reste ukrainienne. Il annonce d'autre part le décès de deux personnes lors des confrontations : un homme a fait un arrêt cardiaque, une autre femme piétinée par la foule. Un an plus tard, le 29 janvier 2015, les forces de l'ordre russes arrêtent Akhtem Tchiyhoz, vice-président du Mejlis des Tatars de Crimée, le soupçonnant d'organisation et de participation à des désordres de masse. Le 11 septembre 2017, la « Cour suprême » de Crimée annexée condamne Tchiyhoz à 8 ans de colonie à régime strict pour l'organisation de troubles de masse. Un autre vice-président du Mejlis, Ilmi Umérov est condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans pour « incitations publiques à des actions visant la violation de l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie ». Le 25 octobre 2017, Akhtem Tchiyhoz et Ilmi Oumérov sont transférés en Turquie, dispensés tous deux de purger leurs peines.

D'après les membres du Mejlis, des poursuites judiciaires ont été lancées par le Comité d'enquête de la Fédération de Russie de manière quasiment quotidienne. Le 18 juin 2015, Eskender Nébiyev, caméraman d'ATR, la chaîne de télévision des Tatars de Crimée, est libéré sous caution du mufti de Crimée Émirali Abłaïev. Parmi les autres activistes figurant dans l'affaire du « 26 février », Ali Assanov et Moustafa Déhermendji ont été condamnés chacun à 4,5 ans avec sursis. Ils n'ont pas reconnu leur culpabilité dans les crimes présumés (organisation et participation à des désordres de masse). Cependant, ils n'ont pas nié leur participation à un rassemblement exclusivement pacifique qui avait été notifié aux autorités locales conformément à la législation ukrainienne.

Les poursuites pénales menées par les « autorités » d'occupation et la Crimée uniquement contre des participants de la manifestation pro-ukrainienne représentés par des Tatars de Crimée et l'absence de compétence et de motifs juridiques en Russie pour enquêter sur les événements du 26 février, conformément au droit international et la législation nationale, montrent que ces persécutions pour des motifs politiques des accusés sont injustifiées.



L'AFFAIRE

DES « TERRORISTES MUSULMANS DE CRIMÉE »

Fondé au début des années 50 au Moyen-Orient, le mouvement politique islamique Hizb ut-Tahrir al-Islami (Parti de la libération islamique) prône la création pacifique d'un califat islamique mondial. Après s'être généralisé dans les anciennes républiques soviétiques (Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Russie, Ukraine et Azerbaïdjan), il compte aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'adeptes. En Ukraine, Hizb ut-Tahrir mène des activités religieuses, politiques et éducatives et peut agir librement, n'ayant jamais été considérée comme une organisation terroriste ni par l'Ukraine, ni par les démocraties occidentales.

En revanche la Cour Suprême russe a reconnu cette organisation comme « terroriste » en 2003, sans avoir apporté la moindre preuve sur les activités terroristes de Hizb ut-Tahrir, violant au passage le Code pénal russe et la loi relative à la lutte contre le terrorisme du 7 juillet 1998. Depuis cette décision arbitraire, les membres de Hizb ut-Tahrir sont poursuivis en justice. À la mi-mars 2019, d'après l'ONG russe de défense des Droits de l'Homme Mémorial, 242 personnes sont privées de liberté pour appartenance à l'organisation, dont 28 sont des citoyens ukrainiens arrêtés en Crimée après son annexion. En effet, malgré l'interdiction du droit international d'appliquer la législation de l'occupant sur un territoire occupé, l'interdiction injustifiée russe de Hizb ut-Tahrir s'est étendue sur le territoire de la Crimée. Ainsi des milliers de musulmans de Crimée se sont retrouvés en danger.

Les perquisitions et les arrestations menées par les forces de l'ordre russes n'ont jamais cessé depuis l'annexion. En janvier et avril 2015, quatre personnes sont arrêtées à Sébastopol (Nouri Primov, Férat Saïfoulaïev, Roustem Vaïtov et Rouslan Zeitoulaïev), six à Yalta en février et avril 2016 (Moulim Aliev, Réfat Alimov, Enver Békirov, Arsen Djéparov, Émir-Ousein Koukou, et Vadym Sirouk),



quatre en mai 2016 à Bakhtchissaraï (Roustem Abiltarov, Zevri Abseitov, Enver Mamoutov et Remzi Mémétoï), cinq à Simferopol en octobre 2016 (Ouzeir Abdoulaïev, Teïmour Abdoulaïev, Émil Djémandenov, Roustem Ismailov et Aider Salédinov), six en octobre 2017 (Ernes Ametov, Souleïman Assanov, Mémétoï Bé-lialov, Timour Ibragimov, Seïran Saliev, et Server Zékiriaïev), deux autres en mai 2018 à Bakhtchissaraï (Server Moustafaïev et Édem Smaïlov), enfin 1 à Sébastopol en mai 2018 (Enver Seïtosmanov).

Les défenseurs des musulmans de Crimée arrêtés et condamnés dans l'affaire Hizb ut-Tahrir considèrent qu'ils sont persécutés pour des motifs religieux, que les accusations sont infondées et que les accusés n'ont commis aucune action dangereuse pour la société. Diverses violations des droits des accusés ont été rapportées par l'avocat Émil Kourbédinov: « Tout au long de l'enquête, en plus des violations du droit à la défense, on note un certain nombre de violations flagrantes des droits et des libertés des accusés. Cela va du non-respect par les tribunaux du principe fondamental de la justice, celui de la transparence [...] jusqu'aux intimidations, non-admission à la salle d'audience et les refus injustifiés de fournir des copies des documents. En particulier, les enquêteurs du FSB ont refusé de fournir une copie de leurs décisions (afin que je puisse faire appel) qui m'a retiré de la défense de trois des quatre premiers accusés dans l'affaire. [...] Toute personne qui tente d'entrer dans la salle d'audience se voit donner par des agents du FSB une convocation à comparaître pour un interrogatoire, puis est expulsée de la salle, du fait de son statut de témoin dans l'affaire. Le président du tribunal et ses agents ne réagissent pas, obligés à se conformer à la décision ».



Férat SAIFOUAÏEV

Né le 21 juillet 1983 à Tachkent,
Ouzbékistan

CONDAMNÉ À 5 ANS

DE COLONIE À RÉGIME COMMUN

Date de l'arrestation : le 2 avril 2015

Accusation:

Article 205-5 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation aux activités de l'organisation Hizb ut-Tahrir al-Islami, reconnue terroriste sur le territoire de la Fédération de Russie)

Férat Saifoulaïev, Tatar de Crimée, militant associatif, marié, père de trois enfants en bas âge, a vécu à Sébastopol jusqu'à son arrestation. À l'école, il s'intéresse à l'histoire de la Crimée, il est passionné par la danse et rêve de devenir danseur et chorégraphe professionnel. Il doit abandonner ses activités pour des raisons religieuses. D'après son épouse, il pratiquait la danse populaire des Tatars de Crimée. Il participait aux spec-

tacles, se rendait aux cours de danse à Simféropol. Il avait même prévu de participer à un festival en Pologne. Cependant, en devenant pratiquant, il se laisse convaincre du caractère illicite de la danse, d'après la religion, et finit par y renoncer. Après le lycée, Férat intègre l'antenne de l'Université d'Économie de Kyiv à Simféropol pour travailler dans le tourisme.

Le 2 avril 2015, Férat est arrêté et accusé de participation à une activité militante de la section du Hizb ut-Tahrir dans les villages d'Orlyné, Tylové et Chtourmové de l'arrondissement de Balaklava, dans la région de Sébastopol. Férat n'a pas reconnu son implication dans les faits qui lui sont reprochés. Il a refusé de témoigner contre lui-même lors de l'instruction judiciaire.

Il s'est toujours considéré comme un militant actif de défense des Droits de l'Homme. Il avait une forte activité citoyenne, participait à l'organisation de différentes actions. Il a beaucoup d'amis et de connaissances parmi les représentants des différentes confessions et de diverses origines ethniques y compris à l'étranger. Il était à la tête de la communauté religieuse qui gérait les terrains communaux, objet de convoitise des agents du SBU (les services de sécurité de l'Ukraine), ceux qui par la suite, lors de l'annexion de la Crimée, ont trahi leur serment et sont passés du côté du FSB. C'était la raison des conflits avec les personnes mentionnées aux côtés de Saifoulaïev.

Le 7 septembre 2016, le tribunal militaire du district du Caucase du Nord, à Rostov-sur-le-Don, le condamne finalement à 5 années de colonie à régime commun. Férat est incarcéré dans une prison d'Omoutinsk, dans la région de Kirov en Russie. Un mois après son transfert, il est placé dans une petite cellule particulière avec une façade grillagée. Il se trouve constamment en isolement, mais sous étroite et constante surveillance. C'est l'une des plus cruelles méthodes d'appliquer une peine, selon les défenseurs des Droits de l'Homme. Et Férat y a été placé, d'après son épouse, simplement pour avoir mal fait Férat Saifoulaïev, Tatar de Crimée, militant associatif, marié, père de trois enfants en bas âge, a vécu à Sébastopol jusqu'à son arrestation. À l'école, il s'intéresse à l'histoire de la Crimée, il est passionné par la danse et rêve de devenir danseur et chorégraphe professionnel.



Il doit abandonner ses activités pour des raisons religieuses. D'après son épouse, il pratiquait la danse populaire des Tatars de Crimée. Il participait aux spectacles, se rendait aux cours de danse à Simféropol. Il avait même prévu de participer à un festival en Pologne. Cependant, en devenant pratiquant, il se laisse convaincre du caractère illicite de la danse, d'après la religion, et finit par y renoncer. Après le lycée, Férat intègre l'antenne de l'Université d'Économie de Kyiv à Simféropol pour travailler dans le tourisme.

Le 2 avril 2015, Férat est arrêté et accusé de participation à une activité militante de la section du Hizb ut-Tahrir dans les villages d'Orlyné, Tylové et Chtourmové de l'arrondissement de Balaklava, dans la région de Sébastopol. Férat n'a pas reconnu son implication dans les faits qui lui sont reprochés. Il a refusé de témoigner contre lui-même lors de l'instruction judiciaire.

Il s'est toujours considéré comme un militant actif de défense des Droits de l'Homme. Il avait une forte activité citoyenne, participait à l'organisation de différentes actions. Il a beaucoup d'amis et de connaissances parmi les représentants des différentes confessions et de diverses origines ethniques y compris à l'étranger. Il était à la tête de la communauté religieuse qui gérait les terrains communaux, objet de convoitise des agents du SBU (les services de sécurité de l'Ukraine), ceux qui par la suite, lors de l'annexion de la Crimée, ont trahi leur serment et sont passés du côté du FSB. C'était la raison des conflits avec les personnes mentionnées aux côtés de Saïfoulaïev.

Le 7 septembre 2016, le tribunal militaire du district du Caucase du Nord, à Rostov-sur-le-Don, le condamne finalement à 5 années de colonie à régime commun. Férat est incarcéré dans une prison d'Omoutinsk, dans la région de Kirov en Russie. Un mois après son transfert, il est placé dans une petite cellule particulière avec une façade grillagée. Il se trouve constamment en isolement, mais sous étroite et constante surveillance. C'est l'une des plus cruelles méthodes d'appliquer une peine, selon les défenseurs des Droits de l'Homme. Et Férat y a été placé, d'après son épouse, simplement pour avoir mal fait le ménage dans son ancienne cellule.

La famille de Saïfoulaïev craint qu'il ne crou-

pisse dans une cellule d'isolement jusqu'à la fin de sa détention. Non seulement il est privé de visite, mais aussi de correspondance téléphonique. Il ne lui reste que les courriers postaux.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

D'après son avocat, le parquet ne dispose d'aucune preuve de son implication dans le Hizb ut-Tahrir.

Les accusations contre Rouslan Zeitoulaïev et Férat Saïfoulaïev sont basées exclusivement sur des rapports de O. Kojémiaka, un ancien agent du SBU qui a trahi l'Ukraine et rejoint le FSB, transmis aux autorités d'occupation dès l'annexion de la Crimée par la Russie.

Le conflit entre les deux prétendus accusés et O. Kojémiaka, qui était à cette époque au service de l'Ukraine, a débuté en 2012 et est lié à des faits de corruption impliquant des agents des forces de l'ordre.

Les Tatars de Crimée s'étaient vu affecter un terrain communal pour la construction de leur mosquée, mais ce même terrain faisait alors l'objet de convoitise des agents du SBU, parmi lesquels figurait O. Kojémiaka. Toute cette machination, dans l'affaire fabriquée contre les musulmans de la Crimée, n'est finalement basée que sur de bas motifs personnels.

PLUSIEURS IRRÉGULARITÉS ONT ÉTÉ

CONSTATÉES LORS DE L'INSTRUCTION

1. Toutes les audiences, liées à la prolongation des mesures de prévention pour Zeitoulaïev et Saïfoulaïev, se sont déroulées en violation totale du principe du caractère public des séances. Le public a été refusé dans la salle d'audience pour divers prétextes. Parmi ces prétextes, le juge a déclaré que la plupart des membres du public appartenaient à la communauté musulmane. Ils ne peuvent alors être interrogés comme té-



moins pour les affaires liées au terrorisme.

2. Le tribunal a violé gravement le droit constitutionnel de la défense, en refusant la participation au procès d'un défenseur, en plus de son avocat. Un recours a été formulé en application des principes de la Constitution et du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie.

3. Le tribunal a rejeté la requête de la défense concernant une demande de prise de connaissance des documents concernant l'affaire, les documents qui ont servi de base pour l'adoption de la décision de prolongation du délai de la garde à vue. Cela constitue également une grave violation des droits constitutionnels de Saifoulaïev pour assurer sa défense.

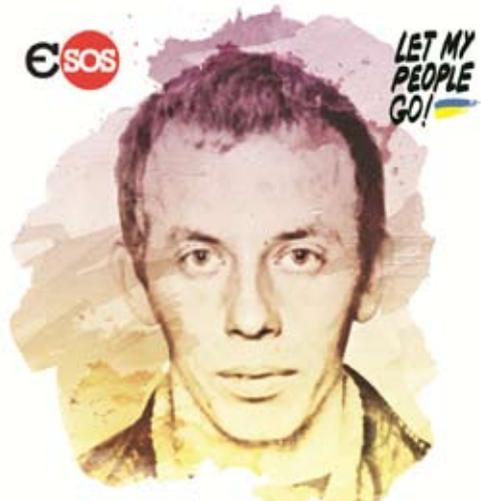
4. Le tribunal a refusé la demande de la défense de récuser le juge. Cette demande était fondée sur un manque de confiance envers le juge, basé sur une suspicion de conflit d'intérêt direct ou indirect dans les conclusions de l'affaire.

5. Les enquêteurs ont rejeté la requête de la défense de communication de copies des documents à l'avocat et à l'accusé. Ils leur ont communiqué les ordonnances sur les expertises judiciaires à faire, et par la suite, les résultats de ces expertises. Cependant, après la prise de connaissance de ces documents, l'accusé et son avocat n'ont pas reçu leurs copies, ce qui ne leur a pas permis de contester ou de garantir leurs droits russes ou internationaux.

6. Les enquêteurs ont rejeté la requête de la défense concernant la récusation de l'expert pour incompétence, sur une suspicion de conflit d'intérêts dans cette affaire et pour d'autres raisons.

7. Après avoir reçu lesdites requêtes, l'enquête a commencé à retenir les informations quant aux lieux des expertises judiciaires prévues, ce qui contredit les règles procédurales en vigueur en Fédération de Russie

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



Rouslan ZEITOUAÏEV

Né le 15 juin 1985 à Tachkent,
Ouzbékistan

CONDAMNÉ À 15 ANS

DE COLONIE À RÉGIME GÉNÉRAL

Date de l'arrestation : le 23 janvier 2014

Accusation:

Article 205.5 al. 1 et 2 (abandonné plus tard)
du Code pénal de la Fédération de Russie
(participation aux activités de l'organisation
Hizb ut-Tahrir al-Islami, reconnue terroriste sur
le territoire de la Fédération de Russie)

Constructeur de profession et activiste de la société civile, Rouslan Zeitoulaïev habitait dans le village Orlyné près de Sébastopol avec sa femme et ses trois filles en bas âge.

En janvier 2015, les agents du FSB perquisitionnent sa maison et saisissent tous les supports informatiques (ordinateurs, disques durs, clés



USB). Rouslan Zeitoulaïev est arrêté et accusé d'avoir organisé une filiale du parti Hizb ut-Tahrir al-Islami dans les villages d'Orlyné, Tylové et Ch-tourmové du district Balaklava de Sébastopol.

Rouslan nie toute implication dans les faits allégués et refuse de donner des aveux lors de l'enquête préliminaire.

Avant d'être arrêté, Zeitoulaïev se positionnait en tant que défenseur des Droits de l'Homme. Il pense être la cible de persécutions en raison de son intense activité dans le domaine de la défense des droits et des libertés des habitants de son district.

Le 7 septembre 2016, la Cour militaire du district du Caucase du Nord à Rostov-sur-Don le condamne à 7 ans de colonie à régime général. En juillet 2017, après un nouveau procès en appel, la Cour suprême augmente la peine de Rouslan jusqu'à 15 ans, en le reconnaissant coupable d'avoir créé une cellule d'organisation terroriste.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

Selon l'avocat de la défense, Émil Kourbédinov, l'accusation n'a aucune preuve de l'appartenance de Rouslan Zeitoulaïev à l'organisation Hizb ut-Tahrir.

L'origine de l'affaire contre Rouslan Zeitoulaïev et Férat Saïfoulaïev provient des rapports écrits par M. Kojémiaka, un ancien employé du SBU, qui a trahi l'Ukraine en passant du côté du FSB depuis l'annexion russe de Crimée.

Le conflit entre les deux accusés et M. Kojémiaka a commencé en 2012, lorsque ce dernier était alors au service ukrainien et participait à des actions de corruption au sein des forces de l'ordre. Les Tatars de Crimée avaient réussi à obtenir des terres pour y construire une mosquée, des terres convoitées également, selon l'avocat Émil Kourbédinov, par des agents du SBU, parmi lesquels se trouvait M. Kojémiaka. Par conséquent, il aurait eu un intérêt personnel à s'impliquer dans la fabrication de l'affaire criminelle contre des musulmans de Crimée.

DE NOMBREUSES VIOLATIONS DU DROIT

ONT ÉTÉ ÉGALEMENT COMMISES

AU COURS DE L'ENQUÊTE

1. Toutes les audiences liées à la prolongation de la détention préventive de Zeitoulaïev se sont déroulées sans respect du principe de transparence. Les auditeurs libres n'ont pas été autorisés dans la salle d'audience sous divers prétextes, en particulier, le président a déclaré que la plupart des auditeurs étaient des musulmans et pourraient être entendus en tant que témoins dans des affaires de terrorisme.

2. La Cour a gravement violé le droit constitutionnel à la défense de l'accusé en refusant qu'un autre défenseur puisse y prendre part aux côtés de l'avocat. La demande à cet égard a été pourtant faite conformément à la Constitution et au Code de procédure pénale de la Fédération de Russie.

3. Le tribunal a rejeté la requête de la défense concernant l'accès au dossier judiciaire qui a servi pour prendre la décision de prolonger la détention provisoire de l'accusé. C'est également une violation flagrante du droit constitutionnel de Rouslan Zeitoulaïev à la défense.

4. Le tribunal a rejeté la demande de la défense de récuser le juge en raison de la défiance, apparue suite aux faits cités ci-dessus et qui indiquent un intérêt direct ou indirect de sa part dans l'issue de l'affaire.

5. L'enquêteur a rejeté la requête de la défense de fournir des copies de documents à des fins d'examen à l'accusé et à son avocat. Il leur a transmis les ordonnances d'expertise judiciaires et, par la suite, le rapport de ces expertises. Cependant, après leur lecture, l'accusé et sa défense n'ont pas reçu de copie de ces documents, ce



qui les a privés de la possibilité de contester les conclusions des expertises ou d'exercer d'autres droits en vertu du droit national et international.

6. L'enquêteur a rejeté la requête de l'accusé et de sa défense concernant la récusation de l'expert en raison de son incompétence, de l'intérêt qu'il portait aux résultats de l'expertise et aussi pour d'autres raisons.

7. Dès réception de ces requêtes, l'enquête a commencé à dissimuler les lieux d'exercice des prochaines expertises, contrairement au Code de la procédure pénale de la Fédération de Russie.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



Émir-Ousein KOUKOU

Né le 26 juin 1976 à Novorossiisk,
oblast de Krasnodar, Russie

IL RISQUE JUSQU'À 20 ANS

D'EMPRISONNEMENT

Date de l'arrestation : le 11 février 2016

Accusation:

- # Article 205.5 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation aux activités de l'organisation Hizb ut-Tahrir al-Islami, reconnue terroriste sur le territoire de la Fédération de Russie)
- # Article 30 al. 1 et article 278 du Code pénal de la Fédération de Russie (tentative de prise du pouvoir par la force)

Une série de perquisitions a lieu les 11 et 12 février 2016 aux domiciles de Tatars de Crimée à Yalta et à Bakhtchissaraï. Plusieurs activistes du mouvement national des Tatars de Crimée subissent un interrogatoire. Quatre sont arrêtés : Mouslim Aliev, Enver Békirov, Vadim Sirouk et Émir-



Ousein Koukou. Ce dernier, père de deux enfants, est membre du groupe de contact de Crimée de défense des droits de l'Homme, une ONG criméenne de défense des Droits de l'Homme.

Émir est accusé d'implication dans les activités de l'organisation Hizb ut-Tahrir. Or, sa persécution a commencé presque un an plus tôt le 20 avril 2015, lorsque Émir est arrêté et battu, provoquant un traumatisme rénal. Une perquisition à son domicile a lieu, des appareils technologiques et des œuvres littéraires religieuses autorisées lui sont confisqués. En découle une tentative d'incrimination au titre de l'article 282 du Code pénal de la Fédération de Russie « incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse et atteinte à la dignité et à l'honneur d'autrui », en l'accusant d'agression sur deux agents du FSB. Paradoxalement, ce sont ces mêmes agents qui ont battu Émir durant tout le trajet en l'emmenant à son interrogatoire de Koreiz à Yalta. Ce n'est que deux mois plus tard, le 30 juin, qu'ils ont déposé une plainte pour coups et blessures.

En novembre 2015, le comité d'enquête de la Fédération de Russie convoque Émir pour un interrogatoire en le soupçonnant d'extrémisme.

Son arrestation en février 2016 est la dernière étape de sa persécution. Alors que quatre autres Tatars de Crimée sont déjà sous le coup d'une enquête pour accusations similaires (Nouri Primov, Roustem Saïfoulaïev, Vadim Sirouk et Rouslan Zeitoulaïev), l'affaire des quatre nouveaux détenus donne lieu à une nouvelle procédure.

Il faut noter que suite à l'annexion de la Crimée les autorités de la Fédération de Russie ont « flirté » avec les représentants des Tatars de Crimée. Les activistes de l'ONG des Droits de l'Homme, dont Émir Koukou était un représentant, recevaient une invitation mensuelle à rencontrer Sergueï Aksionov, le dirigeant autoproclamé de la Crimée. Suite à la première perquisition au domicile de Koukou, on a proposé à ses collègues de le renier, une proposition qu'ils ont déclinée. Après cela les rencontres avec Aksionov ont pris fin.

Kémala Koukou, le père d'Émir, vétéran du mouvement national des Tatars de Crimée, a reçu en mai 2014 une médaille russe « Pour le retour de la Crimée ». Cependant, quand le jeune Koukou a été convoqué pour récupérer son téléphone confisqué lors de la première perquisition, c'est son père qui

s'est présenté et a balancé aux agents sa médaille. Kemal Koukou est décédé peu de temps après.

D'après l'avocat d'Émir, Oleksandr Popkov, les agents du FSB ont essayé d'intimider les enfants mineurs d'Émir. Un homme se serait ainsi rendu à l'école où est scolarisé le fils d'Émir, et a essayé de lui faire peur en affirmant que son père avait « de mauvaises fréquentations » et ferait 10-15 ans de prison pour cela.

Fin 2017-début 2018, Émir ainsi que les autres accusés de l'affaire « Hizb ut-Tahrir de Yalta » sont transférés à Rostov-sur-le-Don où doit avoir lieu leur « procès ». D'après son avocat ce transfert a été accompagné d'abus.

Émir-Ousein Koukou a fait une grève de la faim entre le 26 juin et le 18 juillet 2018 afin de protester contre les accusations fabriquées contre lui et les autres prisonniers politiques. Il a également exigé l'arrêt des répressions des Tatars de Crimée.

En février 2019, Roskomnadzor (Service fédéral de régulation des communications, des technologies de l'information et des médias de masse) a exigé de YouTube la suppression de la vidéo de l'arrestation du défenseur Tatar des Droits de l'Homme Émir-Ousein Koukou.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

D'après la défense, l'accusation n'apporte aucune preuve recevable de l'implication d'Émir dans l'organisation Hizb ut-Tahrir. L'avocat Oleksandr Popkov affirme que la seule « preuve » présente dans le dossier de l'affaire est un enregistrement vidéo ou audio d'une discussion privée sur divers sujets politiques : le destin de la Crimée, de la Russie et de l'Ukraine, la place de l'islam dans les deux pays, les postulats religieux et les différentes opinions y compris celles des membres de Hizb ut-Tahrir. L'enregistrement a été réalisé en cachette par l'un des participants de la discussion qui, prenant part très active, touche exprès aux sujets sensibles et semble bien être un agent des services spéciaux et non un témoin.

Cet enregistrement ne prouve aucunement



l'implication des interlocuteurs à l'organisation Hizb ut-Tahrir, ni à la préparation d'actes terroristes.

LES TORTURES

Lors de son arrestation, Émir-Ousein Koukou a été battu et a reçu un traumatisme rénal. Les tortures et autres abus physiques ne sont pas employés dans le centre de détention de Simféropol, néanmoins d'autres moyens d'intimidations y sont utilisés.

Son avocat Émil Kourbédinov a décrit les conditions de détention inhumaines : des cafards dans la nourriture, des punaises et des puces à cause desquelles « tout le linge est imprégné de sang », l'insuffisance de lits liée à la surcharge des cellules (les détenus dorment chacun à leur tour) etc. D'autre part l'accès à l'eau est problématique dans le centre de détention de Simféropol : l'eau est régulièrement coupée, alors que les cellules sont surpeuplées. Du porc est régulièrement servi aux détenus musulmans, viande interdite dans leur religion, et ils sont également empêchés d'effectuer leurs prières.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



Arsen DJÉPAROV

Né en le 28 janvier 1991 dans le village de Snégirevka, Crimée, Ukraine

IL RISQUE UNE PEINE DE 5 À 10 ANS

DE PRISON FERME

Date de l'arrestation : le 18 avril 2016

Accusation:

- # Article 205.5 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation aux activités de l'organisation Hizb ut-Tahrir al-Islami, reconnue terroriste sur le territoire de la Fédération de Russie)
- # Article 30 al. 1 et article 278 du Code pénal de la Fédération de Russie (préparation à une prise de pouvoir par la force)

Constructeur et agent du service municipal de logement, Arsen Djéparov est Tatar de Crimée, résident du village de Krasnokamianka dans le district de Yalta. Il est le seul soutien financier pour sa femme, son enfant en bas âge et sa mère veuve. Le 18 avril 2016, des perquisitions sont menées à Krasnokamianka. Arsen et son ami Réfat Alimov sont arrêtés par des forces de l'ordre et par la suite accusés d'avoir participé aux activités du parti



Hizb ut-Tahrir (autorisé en Ukraine, mais interdit en Russie). La perquisition est menée de façon très agressive, mais finalement rien d'interdit n'est trouvé. Seul un téléphone portable est confisqué. Les policiers disent à la mère de : « Nous allons faire des vérifications et ensuite, nous le laisserons rentrer chez lui. »

Djéparov est finalement accusé de terrorisme. Cependant, il nie toujours sa culpabilité en considérant les persécutions du FSB comme une vengeance provoquée par son refus de coopérer.

Selon sa sœur Soussanna et son avocat Émil Kourbédinov, Arsen a subi des pressions avant son arrestation, car le FSB essayait de le recruter. Durant les quelques semaines précédentes, la voiture d'Arsen a été contrôlée à plusieurs reprises. À un moment, des agents du FSB se sont présentés à son travail et lui ont proposé une coopération qu'il a refusée. Le soir même, le chef d'Arsen l'appelait pour lui demander de présenter la lettre de démission.

En prison avant le procès, il est soumis à une pression brutale pour qu'il coopère. Pendant plusieurs jours après son arrestation, il n'est même pas nourri, puis transféré dans une cellule avec des prisonniers accusés de viol.

Des villageois ont signé une pétition pour soutenir Arsen. Le 11 mai 2016, le nouveau commissaire des droits de l'Homme de la Fédération de Russie, Tatiana Moskalkova, a rencontré des représentants des Tatars de Crimée. Au cours de cette réunion, la sœur de Djéparov a remis une lettre des parents de tous les prisonniers politiques musulmans contenant une description détaillée de leur situation et une demande d'aide à leur libération.

La détention provisoire d'Arsen Djéparov et de Réfat Alimov est régulièrement prolongée de quelques mois. Le 13 juin 2017, Djéparov est placé dans une cellule d'isolement pendant 25 jours prétendument pour ne pas avoir ouvert la porte de sa cellule à la demande de l'administration pénitentiaire. En août 2018, à cause des mauvaises conditions de détentions, la santé de Djéparov se détériore fortement et ses avocats demandent à plusieurs reprises l'aide médicale de la Crimée.

LES PREUVES DE L'INNOCENCE

Selon la défense, l'accusation n'a aucune preuve tangible d'appartenance d'Arsen au parti Hizb ut-Tahrir.

La femme d'un des quatre Tatars de Crimée arrêtés en février 2016, Envera Békirova, suppose que Djéparov a été arrêté à cause de conversations avec son mari qui est un cousin éloigné de la mère de Réfat Alimov, accusé de l'organisation des activités de Hizb ut-Tahrir. Selon Mme Békirova, les adolescents Alimov et Djéparov discutaient de temps en temps de sujets religieux avec son mari, mais ces conversations n'ont rien à voir avec le terrorisme. De plus, les éléments de preuve fournis par l'accusation contre Békirova ne sont pas suffisants et ne démontrent pas pleinement sa participation aux activités d'Hizb ut-Tahrir.

LES TORTURES

Arsen a été privé de nourriture pendant les premiers jours de détention.

Aucune violence physique et torture n'a été appliquée à l'égard d'Arsen, mais l'avocat Émil Kourbédinov déclare que Djéparov a subi une pression psychologique en prison.

La défense a appris qu'Arsen a été d'abord placé dans la même cellule avec des personnes accusées de viol, puis il a été assigné pendant deux jours au cachot, ensuite placé dans une cellule appelée « preskhata » où il a été entraîné dans des conflits, enfin replacé dans la cellule avec les présumés violeurs. Il est probable que tout cela a été fait dans l'objectif de faire coopérer Arsen. On lui a ainsi interdit de lire la prière dans sa cellule. Détenu dans le centre de rétention de Simféropol, il a connu les mêmes conditions de détention déplorables qu'Émir-Ousein Koukou, rapportées par leur avocat Émil Kourbédinov.

**Il a besoin de votre soutien,
écrivez-lui !**



L’AFFAIRE DES « EXTRÉMISTES UKRAINIENS »

Les autorités de la Fédération de Russie, d’une part, refusent officiellement d’être impliquées dans le conflit armé avec l’Ukraine, mais d’autre part, adoptent clairement une position anti-ukrainienne, qui s’exprime par la propagande et l’assistance militaire non officielle aux républiques autoproclamées de Louhansk et de Donetsk, par la persécution politique des Russes qui soutiennent l’Ukraine moralement ainsi que des citoyens ukrainiens (Baloukh, Karpouk, Klykh, etc.) et l’interdiction de certaines organisations nationales ukrainiennes environ 6 mois après le déclenchement de la guerre. Ainsi, depuis 2014, les forces de l’ordre russes mènent une campagne de persécution des personnes accusées de participer au parti politique ukrainien Pravy sektor, désigné de manière infondée comme une organisation extrémiste (et de ce fait interdite) par la Cour suprême russe en novembre 2014. Le 30 septembre 2016, le Comité d’enquête russe a ouvert une enquête contre les dirigeants du Pravy sektor. D’autres membres du parti, se trouvant sur les territoires occupés par la Russie ou en Russie, sont systématiquement poursuivis pénalement.

Oleksandr Choumkov, Roman Ternovski et Mykola Dadéou ont fait les frais de cette persécution. L’histoire emblématique d’Oleksandr Choumkov est exposée plus loin en détails.

L’Ukrainien Roman Ternovski, résident de Crimée, membre très actif de Pravy sektor depuis 2015, père de trois enfants, a subi une perquisition par le FSB à son domicile en avril 2017 et été arrêté en octobre 2017 à Rostov-sur-le-Don. Condamné en juin 2018 à deux ans et trois mois de colonie à régime général, il n’a pas nié sa participation au Pravy sektor, donc a plaidé coupable, mais a fait appel de sa condamnation.

Mykola Dadéou, jeune volontaire à la réputation controversée qui prétend avoir soutenu l’armée ukrainienne et les bataillons de volontaires en 2014-2015, a été arrêté en juin 2017 en Russie, où il avait rejoint sa femme depuis peu. On l’a d’abord incriminé de faits de petit hooliganisme, mais il s’est rapidement vu accusé d’avoir « facilité les activités de Pravy sektor en lui donnant les moyens de commettre un crime ». En mai 2018, il a été condamné à un an et demi de colonie de peuplement. Après avoir purgé sa peine, il est revenu en Ukraine en janvier 2019.

D’autres prisonniers, Koltchenko, Sentsov, Tchyрни, Afanassiev, Kapiouk et Klykh, bien que leurs dossiers judiciaires mentionnent des liaisons de ces prisonniers avec Pravy sektor, n’ont pas été poursuivis explicitement pour extrémisme.

Un cas à part est celui d’Oleksandr Stechenko, un habitant de Kharkiv (Ukraine), condamné par la Cour de Simféropol en juillet 2018 à deux ans de colonie de peuplement pour sa soi-disant participation à un groupe extrémiste. En enquêtant sur l’incendie du mufti de Crimée, Emiral Ablav, le FSB a « découvert » un « groupe extrémiste » organisé par Erol Veliev, assistant parlementaire du député ukrainien et leader des Tatars de Crimée Moustafa Djemilev, dans le but de commettre des crimes motivés par l’hostilité politique en vue d’intimider les Tatars de Crimée pro-russes et d’exacerber les tensions ethniques en Crimée. Oleksandr Stechenko, qui n’avait jusqu’alors aucun lien avec la communauté des Tatars de Crimée, est venu en Crimée pour voir une ancienne connaissance. Il a été littéralement kidnappé en avril 2018 au poste frontalier Tchonhar, installé par les soi-disant autorités pour délimiter la Crimée de l’Ukraine continentale. Retrouvé un mois plus tard dans un centre de détention provisoire à Simféropol, il avait déjà fait des aveux devant une caméra vidéo. Les aveux, obtenus sous contrainte, ont « adouci » sa peine, car les poursuites pour la destruction des biens ont été abandonnées.



Oleksandr CHOUMKOV

Né le 19 septembre 1989,
Odessa, Ukraine

CONDAMNÉ À 4 ANS DE COLONIE

Date de l'arrestation : 6 septembre 2017

Accusation:

Article 282.2 al. 2 du Code pénal de la Fédération de Russie (participation aux activités d'une organisation extrémiste)

Oleksandr Choumkov est un activiste civil ukrainien et militaire des forces armées d'Ukraine. Il participait à l'éducation patriotique des jeunes et travaillait sur la diffusion de la langue ukrainienne dans le sud de l'Ukraine. À partir de 2008, il était conseiller en information de l'Association de la Jeunesse Ukrainienne, dans la branche de Kherson, en Ukraine. En 2013-2014, il a pris une part active à l'EuroMaïdan. En 2014, il a travaillé en tant que garde du corps du chef du parti politique « Pravy sektor », Dmitry Yarosh, puis a servi dans les forces armées. Choumkov affirme avoir quitté le Pravy sektor le 1er novembre 2014, avant que le parti ne soit reconnu comme organisation extrémiste par la Fédération de Russie le 17 novembre 2014.

En septembre 2017, Oleksandr Choumkov a été accusé d'avoir participé aux activités d'une organisation extrémiste, en rapport avec son appartenance présumée au Pravy sektor. Selon l'information du comité d'enquête de la Fédération de Russie, Choumkov a été arrêté le 6 septembre 2017, mais selon ses proches, il a disparu le 17 août. Les services de gardes-frontières ukrainiens ont enregistré, le 23 août 2017, le franchissement de la frontière par une personne avec le passeport de Choumkov. Une enquête est en cours sur « l'emprisonnement et l'enlèvement possibles » d'Oleksandr. Le 18 octobre 2017, son avocat Farit Mourtazine, se référant aux propos de son client, a déclaré que celui-ci avait été enlevé du territoire de l'Ukraine.

Le 25 mai 2018, alors qu'il se trouvait au centre de détention provisoire de Bryansk, Choumkov a entamé une grève de la faim en solidarité avec Oleg Sentsov et pour demander la libération de tous les autres prisonniers politiques ukrainiens détenus illégalement par la Russie.

Le 27 juin 2018, le tribunal de département de Sevsky de la région de Bryansk a entamé l'examen de l'affaire Choumkov. Le consul ukrainien a assisté à plusieurs réunions judiciaires. Choumkov s'était déclaré non coupable et avait souligné qu'il était et reste un soldat des Forces armées ukrainiennes.

PREUVES D'INNOCENCE

Les activités du Pravy sektor sont interdites sur le territoire de la Fédération de Russie, tandis que Choumkov, selon la version de l'accusation, n'y a participé que sur le territoire de l'Ukraine dont il est citoyen. En outre, au moment de la reconnaissance du Pravy sektor en tant qu'organisation extrémiste, Choumkov aurait déjà quitté ses rangs.

Enfin, la reconnaissance même du Pravy sektor en tant qu'organisation extrémiste repose sur des « preuves » douteuses.

Premièrement, la décision de la Cour suprême de la Fédération de Russie du 17 novembre 2014 est fondée sur l'affaire Sentsov-Kolchenko-Tchyrni-Afanassiev, connue pour un grand nombre de falsifications et des témoignages obtenus sous la torture. Il n'y a aucune preuve de l'appartenance



des protagonistes de cette affaire au Pravy sektor.

Deuxièmement, la décision fait référence à la prétendue « lettre ouverte de Yarosh à Dokou Oumarov ». Cependant, selon le service de presse du Pravy sektor, ni lui ni Dmytro Yarosh n'ont publié une telle lettre et on n'en trouve aucune trace.

Troisièmement, la décision fait référence au programme du Pravy sektor, dans lequel il est indiqué que, concernant les Tatars de Crimée, «leur existence

en dehors de l'Ukraine est impossible». En fait, on ne voit pas pourquoi la discussion de la question des minorités nationales sur le territoire de l'Ukraine devrait avoir une incidence sur l'interdiction d'un parti politique sur le territoire de la Fédération de Russie.

Enfin, les circonstances étranges dans lesquelles Choumkov s'est retrouvé sur le territoire de la Fédération de Russie soulignent également la motivation politique de son accusation.

L'AFFAIRE DES « SABOTEURS DE CRIMÉE »

Une série d'arrestations menées par le FSB en Crimée entre août et novembre 2016 visait des Ukrainiens, résidant ou étant de passage en Crimée, qui auraient appartenu à un groupe de reconnaissance et de sabotage ayant pour objectif de réaliser des actes terroristes en Crimée sur les ordres de la Direction principale du renseignement du ministère ukrainien de la Défense.

Le 10 août 2016, le FSB a déclaré avoir empêché des actes terroristes en Crimée préparés par la Direction principale du renseignement du ministère ukrainien de la Défense. Selon le FSB, suite à un échange de tirs qui a eu lieu dans la nuit du 6 au 7 août 2016 près de la frontière de la Crimée avec l'Ukraine continentale, le lieutenant-colonel Roman Kamenev est décédé. Lors d'une opération de recherche des saboteurs, déclenchée le lendemain, un parachutiste russe, Semyon Sychev, a été tué. Deux chauffeurs ukrainiens ont été arrêtés : Evhen Panov et Andri Zakhtei, appelés plus tard respectivement le « chef du groupe des saboteurs » et son « complice ».

Le FSB a accusé Panov et Zakhtei de faire partie d'un groupe de sabotage et de reconnaissance, qui aurait pour tâche d'organiser des attaques terroristes en Crimée, selon les instructions de la Direction principale du renseignement du ministère de la Défense d'Ukraine.

Mais avant que cette accusation soit prononcée, Panov et Zakhtei ont d'abord été mis en détention provisoire pendant 15 jours pour une accusation manifestement falsifiée d'infractions administratives. C'est une preuve convaincante du fait que l'affaire a été fabriquée de toutes pièces. Cela signifie qu'il n'y avait initialement aucune preuve qu'ils aient été coupables de sabotage et de possession d'armes, et qu'il a fallu du temps au FSB pour obtenir des aveux des détenus en détention et sans protection.

En effet, les chaînes de télévision de propagande russes ont montré les « aveux » de Evhen Panov, obtenus, comme dans de nombreux autres cas, sous contrainte. Les blessures sur le visage du prisonnier ont révélé la nature de la « réception » qu'il a eue dans la Crimée occupée. Le corps de Evhen garde encore les traces de ces tortures. Lorsque Panov et Zakhtei ont été autorisés à rencontrer des avocats indépendants, ils ont refusé leurs faux aveux.



Andri Zakhtei a pleinement reconnu sa culpabilité et signé un accord de coopération préalable au procès. Son cas a fait l'objet d'une procédure distincte et a été examiné dans un ordre spécial. L'une des conditions de la signature de l'accord était son refus de recourir aux services de son avocat. En février 2018, Zachtei a été condamné à 6 ans et demi d'emprisonnement en colonie à régime strict. D'après les éléments du dossier, Zakhtei n'était en contact avec aucun des accusés dans cette affaire. Il vivait en Crimée depuis 2016 et travaillait comme chauffeur privé d'un monospace. La nuit du 6 au 7 août 2016, il attendait un de ses clients au « mauvais » endroit et est devenu malgré lui le témoin de l'altercation entre les militaires russes. Il avait déjà eu deux condamnations à son passif et, par conséquent, ne pouvait pas être un agent des renseignements ukrainiens.

À son tour, Evhen Panov, qui n'a pas conclu d'accord avec l'enquête et nie sa culpabilité, a été condamné en juillet 2018 à 8 ans de colonie à régime strict. Il a fait appel de sa condamnation. Il résulte de l'acte d'accusation et du verdict qu'il n'y a pas de documents et de faits spécifiques prouvant la participation de Evhen Panov au groupe de sabotage. Les éléments de preuve sur la base desquels le tribunal a estimé qu'il avait prétendument commis des actes criminels en tant que membre d'une bande organisée ne respectaient pas les principes de la procédure pénale de relativité et de suffisance.

Les autorités et les militaires ukrainiens ont nié la version des événements du FSB et déclaré que les deux représentants des forces de sécurité russes sont décédés à la suite d'un échange de tirs accidentels entre eux. Ils ont déclaré qu'aucun des protagonistes de « l'affaire des saboteurs » n'était employé dans les services de renseignements du Ministère de la défense d'Ukraine.

Les reportages des médias russes tenant leurs informations des sources officielles des services de renseignement russes indiquaient initialement que Redvan Souleimanov et Volodymyr Prisitich, arrêtés en Crimée le 30 juillet et le 13 août 2016 respectivement, faisaient également partie de ce groupe de sabotage, mais ils ont été condamnés en 2017 pour d'autres faits, sans qu'aucun lien ne soit établi entre eux et Panov et Zakhtei.

Redvan Souleimanov a été condamné à un an et huit mois de colonie à régime général pour avoir recueilli des informations sur les déplacements des engins militaires russes. À la demande des services de renseignement ukrainien, il aurait été chargé de trouver un endroit pour déposer des explosifs à la gare et à l'aéroport de Simferopol. Il a été libéré après avoir purgé sa peine.

Volodymyr Prisitich, chauffeur de poids lourd, a été arrêté le 13 août 2016 dans un centre commercial à Sébastopol où il avait déchargé sa cargaison. La chaîne de propagande russe Rossia-1 a montré les « aveux » de Prisitich, qui disait alors être engagé par les services de renseignement ukrainiens pour collecter des informations sur les déplacements des engins militaires russes sur le territoire de la Crimée. À l'audience, il a déclaré avoir été torturé et forcé de lire le texte préparé par le FSB. En absence de preuves, il a finalement été condamné à trois ans de prison à régime général pour la détention illégale de drogues en grande quantité. Aucune prétendue liaison avec Panov et Zakhtei ne figure dans le verdict.

Trois autres Ukrainiens, Oleksi Bessarabov, Dmytro Chybylikov et Volodymyr Doudka, ont été accusés, en novembre 2016, de préparation de sabotage en bande organisée, ainsi que d'achat et de détention illégales d'armes, de munitions et d'explosifs commis en bande organisée. Avant d'obtenir une quelconque entrevue avec des avocats et avant que le fait de leur détention



soit connu par leurs proches, ils ont avoué devant des caméras vidéo être des officiers actifs de la Direction principale du renseignement du ministère de la Défense d'Ukraine. Chtyblikov a déclaré en plus qu'il menait des activités de renseignement et de sabotage en Crimée. Ces aveux ont été extorqués sous la torture.

Les « nouveaux saboteurs » de Crimée n'ont en commun que leurs études faites dans des établissements d'enseignement ukrainiens de profil militaire.

Oleksii Bessarabov est diplômé de l'Institut naval Nakhimov de Sébastopol et de la faculté de journalisme de l'université d'État Chevtchenko de Kyiv. Il a servi pendant plusieurs années au Centre de renseignement de la marine d'Ukraine, puis a été un expert du Centre ukrainien d'études des problèmes géopolitiques et de coopération euroatlantique de la mer Noire « Nomos », un organisme public d'Ukraine, et adjoint au directeur de la revue « Black Sea Security », jusqu'en mars 2014.

Volodymyr Doudka, né en Ukraine, citoyen ukrainien et russe, est diplômé de la faculté de renseignement de l'École navale supérieure de Kaliningrad, ancien capitaine d'un navire de reconnaissance radar en Crimée. Depuis 2010, il travaillait comme démineur au ministère des Situations d'urgence d'Ukraine dans l'unité de déminage Inkerman et, depuis 2014, au ministère des Situations d'urgence de la Fédération de Russie.

Dmytro Chtyblikov, citoyen ukrainien et russe, résident de Sébastopol, est diplômé de l'École supérieure de commandement de Kyiv, spécialisé dans le commandement d'unités de renseignement, et de l'Institut militaire et diplomatique de l'Académie nationale de défense d'Ukraine, «Master of Military Administration in International Relations». Il a servi comme commandant des unités de renseignement de la marine ukrainienne en Crimée. Depuis 2003, il était chef des programmes internationaux du Centre « Nomos ». Après l'annexion de la Crimée, il a travaillé dans les structures du ministère de la Défense de la Fédération de Russie en tant que spécialiste civil.

Plus tard, après leurs rencontres avec des avocats, Bessarabov et Doudka ont plaidé non coupables. En revanche, Dmytro Chtyblikov a plaidé coupable et a donné son consentement pour que le verdict soit prononcé sans faire de procès, dans le cadre d'une procédure spéciale. Le 16 novembre 2017, il a été condamné par le tribunal de Sébastopol à 5 ans de colonie à régime strict.

Oleksii Stogni, citoyen ukrainien et russe, résident de Sébastopol, père de deux enfants, entrepreneur, diplômé de l'École navale supérieure Nakhimov de Sébastopol et de l'Académie du ministère de la Défense d'Ukraine, a été officier dans la marine et à l'état-major général des forces armées d'Ukraine jusqu'en 2009. Il a été arrêté le 15 novembre 2016 au poste frontalier de Kalantchak, alors qu'il se rendait à



Kyiv pour fêter l'anniversaire de sa fille. Il a été accusé d'avoir produit et transporté illégalement des matières explosives dans le but de perpétrer un acte de sabotage.

Le même jour, a été arrêté un autre homme d'affaires, Hlib Chabli, citoyen ukrainien et russe, résident de Sébastopol, père d'un enfant en bas âge, diplômé de l'Institut naval de Sébastopol, officier de la marine ukrainienne, reconverti en scientifique en hydrographie et météorologie après sa démission de la marine.

La chaîne de propagande russe Rossia-1 a diffusé une vidéo où Chabli et Stohni sont présentés comme membres du groupe de sabotage de Chtyblikov, Bessarabov et Doudka. Les deux hommes avouent, chacun séparément, travailler pour les services de renseignement ukrainiens et accomplir une tâche de recueil d'informations sur les infrastructures militaires en Crimée et sur les officiers travaillant dans la marine russe. Stohni a plaidé coupable et donné son accord pour que son verdict soit prononcé selon une procédure spéciale, sans qu'un procès ait lieu. Il a été condamné en novembre 2017 à 3 ans et demi de colonie à régime général pour achat et détention illégale d'armes, de munitions et d'explosifs.

Hlib Chabli a plaidé non coupable et a été condamné en octobre 2017 à 5 ans de colonie à régime général pour achat, production et détention illégales de matières explosives.

Officiellement, ni Hlib Chabli, ni Oleksi Stohni n'ont été accusés de préparation du « sabotage ». Ni dans les actes d'accusation, ni dans les sentences de Chabli et Stohni, aucun lien avec le « groupe de sabotage de Chtyblikov », ni entre Chabli et Stohni n'est indiqué.

Henadi Limechko, ancien contractuel des forces armées ukrainiennes, a été arrêté en août 2017 au poste frontalier entre la Crimée occupée et l'Ukraine continentale. Bien que condamné en mai 2018 à 8 ans de prison pour avoir acheté, détenu et transporté des matières explosives, il n'avait aucun élément dangereux sur lui au moment de l'arrestation. Comme les autres « saboteurs », il a « reconnu » les faits dans une vidéo.

Les « saboteurs de Crimée » n'ont en commun que l'année de leur naissance et les années passées dans des établissements d'enseignement militaires en Ukraine. Il se peut qu'ils se connaissent, mais, d'après leurs avocats, il est absurde de les unir dans un « groupe ukrainien de renseignement et de sabotage ».

Ce n'est pas un hasard si l'arrestation des soi-disant « saboteurs ukrainiens » en août 2016 est survenue juste avant le sommet du G20, où les dirigeants de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de l'Ukraine ont discuté des problèmes de la guerre et de la paix dans le Donbass. Les observateurs ont fait remarquer que par de nouvelles provocations en Crimée, Poutine tentait de modifier le rapport de forces à son avantage avant le début des négociations.



Evhen PANOV

Né le 6 juin 1977, Energodar,
Ukraine

CONDAMNÉ À 8 ANS DE COLONIE

À RÉGIME STRICT

Date de l'arrestation : le 7 août 2016

Accusation:

- # Article 30 al. 1 et article 281 al. 2 par. a du Code pénal de la Fédération de Russie (préparation de sabotage en bande organisée)
- # Article 30 al. 3 et article 226.1 al. 3 du Code pénal de la Fédération de Russie (contrebande de munitions à travers une frontière douanière de l'Union douanière de la Communauté économique eurasiatique en bande organisée)
- # Article 222 al. 3 du Code pénal de la Fédération de Russie (détention illégale et transport de munitions en bande organisée)

Chauffeur-électricien à la centrale nucléaire Zaporijia, vétéran de guerre dans le Donbass, fondateur de l'association de soutien des vétérans de la guerre avec la Russie, Evhen Panov a été capturé par les forces de sécurité russes alors qu'il entrait sur le territoire de la Crimée occupée en

août 2016. Selon certaines informations, il a été sollicité pour faire sortir une famille de la péninsule vers le continent ukrainien. Mais ce fut un piège : des agents du FSB l'attendaient dans la zone adjacente à la frontière administrative. En sortant de la voiture au poste de contrôle russe, Evhen a été surpris par un coup à la tête. « Je suis tombé et me suis senti nager dans la mare de mon propre sang », se rappelait-il plus tard.

Le FSB a accusé Evhen et quelques autres citoyens ukrainiens d'être impliqués dans un « groupe de renseignement et de sabotage », qui aurait eu pour mission d'organiser des attaques terroristes en Crimée sur les instructions du Bureau principal de renseignement du ministère de la Défense d'Ukraine.

Condamné en juillet 2018 à 8 ans de colonie à régime strict, il a été transféré en octobre à Moscou, ensuite de nouveau à Simféropol en décembre. Mais quelques jours plus tard, ses proches perdent sa trace pour retrouver Evhen en février 2019 dans la sixième colonie d'Omsk, tristement connue pour les tortures et le mauvais traitement des prisonniers. Evhen souffre de maux de dos, mais n'a reçu qu'une injection d'analgésique et aucun traitement approprié.

Lors d'un rendez-vous avec la défenseuse russe des droits humains, Vera Gontcharova, Evhen a déclaré qu'il n'a pas l'intention de travailler dans la colonie, car il ne veut rien donner à l'État-agresseur, qu'il refuse de chanter l'hymne de l'État-agresseur (un exercice obligatoire quotidien) et qu'il voudrait étudier par correspondance à la faculté d'histoire.

TORTURES

En décembre 2016, Panov a révélé les détails de la torture inhumaine qu'il a subie pendant « l'enquête ». Selon sa plainte adressée au Comité d'enquête de Russie, il a été battu avec une barre de fer sur la tête, les reins, les bras et les jambes, a été suspendu par les menottes. Les forces de l'ordre russes torturaient le prisonnier avec du courant électrique, serraient ses parties génitales avec une corde et simulaient son exécution avec un seul but: lui extorquer des aveux de culpabilité.



AUTRES AFFAIRES

Les arrestations de citoyens ukrainiens ont commencé dès le début de la campagne militaire de la Russie contre l'Ukraine. Ces Ukrainiens ont été interrogés par des agents du Service Fédéral de Sécurité de la Fédération de Russie (FSB) qui, ayant souvent recours à la violence, ont cherché à leur extorquer l'aveu d'avoir préparé des actes terroristes. Plus tard, le FSB a commencé à kidnapper des Ukrainiens en Crimée et dans le Donbass et à les conduire illégalement vers des lieux de détention en Russie. Depuis, les arrestations et les kidnappings n'ont pas cessé, avec de nouveaux cas enregistrés presque chaque mois. Certains détenus politiques sont trouvés par hasard dans les prisons russes et en Crimée occupée par les défenseurs des droits de l'Homme.

Aujourd'hui nous n'avons même pas de liste complète de ceux qui se trouvent dans des prisons russes en violation de la loi et des normes internationales. Or derrière chaque détenu il y a une vie, une famille, des proches...

Même s'il est parfois possible de regrouper les affaires en catégories, de nombreux cas restent isolés. La seule chose qu'ils aient véritablement en commun : le motif de leur arrestation est clairement politique. Cela va du cas du Criméen Oleksandr Kostenko, condamné en 2015 à trois ans et 11 mois de prison pour avoir blessé un membre de la police ukrainienne anti-émeutes à Kyiv pendant l'Euromaïdan, ce qui ne devrait même pas relever de la compétence des tribunaux russes. Andri Kolomiets, un participant actif de l'Euromaïdan, a été condamné à 10 ans de prison pour avoir soi-disant participé à des organisations extrémistes ukrainiennes à Kyiv en 2014, dans le but de tuer les officiers des forces spéciales « Berkout » du ministère ukrainien de l'Intérieur. Mykola Chyptour, activiste d'Euromaïdan à Kyiv qui est venu en Crimée pour y soutenir les activistes pro-ukrainiens, a été condamné en 2014 à 9 ans de prison.

Serhi Lytvynov, agriculteur ukrainien, a été condamné en 2014 à 8 ans et demi de prison pour le meurtre de plusieurs dizaines de civils dans la région de Louhansk, qu'il aurait soi-disant commis, faisant partie du bataillon de volontaires Dnipro-1. Or les présumées victimes de Lytvynov n'ont jamais existé.

L'Ukrainien Dmytro Dolgopolo, major de la marine ukrainienne, et sa compagne Anna Soukhonossova, arrêtés tous deux en 2017, ont été condamnés en février 2019 à 10 et 9 ans respectivement pour espionnage pour le compte de l'Ukraine.



Volodymyr BALOUKH

Né le 8 février 1971,
village de Serebrianka
du district Rozdolnenski, Ukraine

CONDAMNÉ À 4 ANS ET 11 MOIS

D'EMPRISONNEMENT

ET 10 000 ROUBLES D'AMENDE

Date de l'arrestation : 13 mars 2017

Accusation:

- # Article 222 al. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (détention de munitions)
- # Article 321 al. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (perturbation des activités du centre de détention provisoire)
- # Article 318 al. 1 du Code pénal de la Fédération de Russie (recours à la violence contre un agent public)

Après l'occupation et l'annexion de la Crimée par la Russie, Volodymyr Baloukh, agriculteur et activiste du nord de la Crimée, a continué à apposer le drapeau ukrainien sur la façade de son domicile. Le drapeau a été systématiquement enlevé par les forces de sécurité de l'occupant russe. Ces dernières ont effectué plusieurs perquisitions à son domicile.

Le 10 juin 2016, en vertu de l'article 319 du Code pénal (outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique), Volodymyr Baloukh a été condamné par le tribunal du district de Rozdolnensky à 320 heures de travaux obligatoires pour avoir prétendument offensé un policier qui aurait participé aux perquisitions à son domicile le 14 novembre 2015. Volodymyr Baloukh était aussi soupçonné d'avoir volé un véhicule VAZ-2106. Pendant la « perquisition », Volodymyr Baloukh a été passé à tabac par des officiers des forces d'occupation. Bien que la peine prévue par cet article ne prévoit pas d'emprisonnement, le tribunal du district de Rozdolnensky, par décision du 11 octobre 2016, a remplacé la sentence initiale par 40 jours d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire.

Le 29 novembre 2016, Baloukh a mis un panneau « 18 rue des Héros de la Centurie céleste » sur la façade de sa maison en mémoire des participants d'Euromaidan tués les 18-20 février 2014 à Kyiv. Le même jour, le président pro-russe du conseil de village, Vitali Stepaniouch, lui a rendu visite, le menaçant d'appeler la police et exigeant le retrait du panneau.

Le 8 décembre 2016, Volodymyr Baloukh a été arrêté chez lui, au village de Serebryanka, dans le district de Rozdolnensky en Crimée. Il a été inculpé de détention de munitions et d'explosifs illégaux (70 cartouches provenant d'une Kalachnikov, 19 douilles et 5 charges explosives) qui auraient été retrouvés dans le grenier de sa conjointe. Baloukh n'a pas reconnu sa culpabilité. Il a déclaré que l'affaire était montée de toutes pièces par Dmitry Popov, responsable des poursuites pénales du Département de la police de Rozdolnensky et que les explosifs et les munitions avaient été mis en place à son insu.

Le 4 août 2017, le soi-disant tribunal du district de Rozdolnensky a condamné Volodymyr Baloukh à 3 ans et 7 mois d'emprisonnement et à une amende de 10 000 roubles. L'activiste a déclaré : « Je ne veux pas qu'un jour mes descendants, les enfants de toute l'Ukraine, me fassent de reproches parce que j'ai eu peur un jour, parce que j'ai montré des signes de faiblesse. »

Au début du mois d'octobre 2017, la Cour suprême de Crimée a annulé ce verdict et a engagé une procédure d'enquête complémentaire, tout en maintenant la mesure préventive contre l'activiste. Le 1er décembre 2017, le soi-disant tribunal du



LES PREUVES D'INNOCENCE

district de Rozdolnensky a remplacé la mesure préventive par une autre sanction, assignant Baloukh à résidence pour une période de deux mois. Cependant, le 16 janvier 2018, le tribunal a remis en vigueur la décision initiale, condamnant Baloukh à 3 ans et 7 mois de colonie pénitentiaire et à une amende de 10 000 roubles. Avant l'examen de l'appel, Baloukh a été placé en détention provisoire.

En août 2017, une nouvelle procédure pénale a été ouverte contre Baloukh, accusé cette fois d'avoir frappé violemment le chef du centre de détention provisoire. Cela s'est produit après que la défense de Baloukh a déposé une plainte qui prétendait le contraire, c'est-à-dire que le chef du centre de détention Valeri Tkatchenko avait frappé le prisonnier, et l'avait insulté et humilié pour sa prise de position ukrainienne.

Le 5 juillet 2018, au titre de l'alinéa 1 de l'article 321 du Code pénal russe, Tetiana Pyrkalo, la soi-disant juge du tribunal du district de Razdolnensky, a condamné Baloukh à 3 ans de colonie pénitentiaire à régime général, faisant augmenter sa peine totale à 4 ans et 11 mois de colonie pénitentiaire et 10 000 roubles d'amende.

Le 3 octobre 2018, la soi-disant Cour suprême de la Crimée occupée a réduit la peine du militant ukrainien Volodymyr Baloukh à 4 ans et 11 mois de colonie pénitentiaire et 10 000 roubles d'amende.

Le 19 mars 2018, Volodymyr Baloukh a déclaré une grève de la faim. Du 12 avril au 22 juin, il ne prenait que de toutes petites quantités de nourriture. Le 22 juin, il a repris une grève de la faim totale qui a pris fin le 8 octobre 2018. Selon son avocat, après plus de 200 jours de grève, Baloukh aurait un ulcère ou une pancréatite.

En février 2019, Volodymyr Baloukh a été transféré de Kertch à Simféropol, ensuite en Russie à Krasnodar, à Armavir, puis à Iaroslavl. A la mi-mars 2019, il n'est toujours pas arrivé à sa destination finale à Tver dans une colonie à régime strict connue pour les tortures et le mauvais traitement infligés aux prisonniers par les surveillants.

Les défenseurs des droits de l'Homme pensent que les poursuites pénales contre Baloukh ne sont qu'une persécution à caractère politique pour sa prise de position pro-ukrainienne. Un peu avant la « découverte » des munitions et des explosifs (au domicile de sa conjointe), les autorités lui ont offert de choisir entre quitter la Crimée et être emprisonné. Baloukh a décidé de rester sur la péninsule pour prendre soin de sa mère âgée.

L'expertise, qui était menée grâce à l'insistance de l'avocat Dmitry Dinze, n'a pas révélé d'empreintes digitales du prisonnier sur les cartouches et les explosifs, ni aucune autre trace sur les mêmes armes ; les conclusions étaient catégoriques : « Impossible à identifier ». Le tribunal a refusé de procéder à une nouvelle expertise, ainsi qu'à « une expertise complexe des empreintes digitales, et des matières biologiques et génétiques ». Le plaignant n'avait pas d'armes à feu en sa possession. Comme indiqué dans le dossier, les cartouches ont été fabriquées en 1982 à Barnaul, en Russie. L'expertise sur les risques d'explosion n'a pas été réalisée.

Volodymyr Baloukh affirme avoir vu un inconnu monter au grenier une heure et demie avant de s'y rendre.

C'est la même chose en ce qui concerne la bagarre présumée dans la cellule. En fait, Volodymyr Baloukh a été privé du droit à un procès équitable. Tout indique qu'il a agi sous l'influence d'une provocation et que ses actes avaient des conséquences minimales. Par conséquent, trois ans de colonie pénitentiaire constituent une punition disproportionnée.

TORTURE ET TRAITEMENTS INHUMAINS

Le prisonnier se plaignait de problèmes cardiaques liés à une sensation d'asphyxie et d'oppression dans la cellule, ainsi que de l'absence de médicaments et d'une alimentation normale. Olha Skrypnyk, la coordinatrice du Groupe de défense des droits de l'Homme de Crimée, rapporte : « Les repas sont immangeables. Tout ce que les prisonniers peuvent consommer, ce ne sont que les colis personnels transmis par des proches et des activistes. »

Selon la plainte de la défense, le responsable du centre de détention provisoire aurait battu et insulté Volodymyr Baloukh pour sa prise de position pro-ukrainienne.

AFFAIRE

DES MARINS UKRAINIENS, PRISONNIERS DE GUERRE

Le dimanche 25 novembre 2018, près du détroit de Kertch, un navire des gardes-frontières du Service Fédéral de Sécurité de la Fédération de Russie (FSB) a volontairement percuté le remorqueur ukrainien « Yany Kapou ». Ce dernier, avec deux vedettes, « Berdiansk » et « Nikopol », effectuait une manœuvre planifiée entre Odessa et Marioupol, conformément aux dispositions de tous les traités internationaux multilatéraux et bilatéraux en vigueur et aux règles de navigation. Les meneurs de l'attaque ont filmé leur acte d'agression et, dans la foulée, ont publié la vidéo sur les réseaux sociaux.

Plus tard dans la journée, alors que la flotte ukrainienne avait rebroussé chemin pour se rendre en mer Noire et regagner Odessa, des vedettes des garde-frontières du FSB ont ouvert le feu pour détruire les navires de la marine ukrainienne. À la suite de l'attaque, Andri Artemenko, Andri Eider et Vasyl Soroka, trois militaires des forces navales ukrainiennes, ont été blessés. Les trois navires ont été remorqués de force à Kertch, une ville de la Crimée occupée. Les 24 marins, dont les trois blessés, ont été capturés et placés en détention provisoire. Le 27 novembre, ils se sont vu accuser d'avoir violé les frontières nationales de la Fédération de Russie, en entrant soi-disant illégalement dans les eaux territoriales de la Fédération de Russie, c'est-à-dire celles de la Crimée occupée, qui ont été temporairement fermées par les Russes. Or le droit international garantissait à l'Ukraine un accès sans entrave à la mer Noire et à la mer d'Azov, ainsi qu'au détroit de Kertch, en particulier la Charte des Nations Unies, la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer et l'Accord de 2003 sur la coopération entre l'Ukraine et la Fédération de Russie concernant l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch. Rappelons qu'une vaste série de documents promulgués par l'ONU exprime son soutien à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine,



ainsi que la reconnaissance de la souveraineté de l'Ukraine sur la Crimée, occupée par la Fédération de Russie, et sa partie des mers Noire et d'Azov.

Le 30 novembre 2018, les marins ukrainiens ont été transférés à Moscou, où ils sont détenus jusqu'à présent. Vingt-et-un marins ont été placés dans la prison de « Lefortovo » : Oleh Melnitchouk, Andri Oprysko, Serhi Tsybizov,ouri Boudzylo, Volodymyr Terechtchenko, Mykhailo Vlassioug, Bohdan Holovach, Serhi Tchouliba, Serhi Popov, Roman Mokriak, Bohdan Nebylytsia,ouri Bez'azytchnyi, Denys Hrytsenko, Viatcheslav Zintchenko, Andri Dratch, Evhen Semydotski, Andri Chevtchenko, Viktor Bepaltchenko, Vladyslav Kostichyn, Volodymyr Lyssovoi. Les trois marins blessés ont été placés à l'hôpital de la prison de « Matrosskaia Tichina ». Le 15 janvier 2019, lors de l'audience qui a servi à la soi-disant justice russe à prolonger leur détention de trois mois, les marins captifs ont déclaré l'un après l'autre être des prisonniers de guerre et ont refusé de répondre aux questions du juge, conformément à la Convention de Genève du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre.

L'Ukraine considère les marins capturés comme des prisonniers de guerre et exige leur libération immédiate. Le 24 janvier 2019, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution sur la situation dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch. Les délégués des parlements des États membres du Conseil de l'Europe ont, entre autres, exhorté la Russie à libérer immédiatement les militaires ukrainiens capturés au large des côtes de la Crimée le 25 novembre 2018 et à leur fournir l'assistance médicale, juridique et consulaire nécessaire, conformément aux dispositions du droit international humanitaire et, en particulier, à la Convention de Genève citée ci-dessus.



Andri EIDER

Né le 20 décembre 1999,
Odessa, Ukraine

Le plus jeune des marins ukrainiens capturés rêvait de devenir marin depuis l'enfance. En 2018, il a été diplômé du Lycée professionnel de transport maritime d'Odessa. Après avoir terminé ses études, il a intégré la marine. En septembre 2018, il a signé un contrat de marin du bateau d'artillerie Berdyansk, à bord duquel il a été fait prisonnier pendant son troisième mois de service.

Lors de l'affrontement, quand les militaires russes ont ouvert le feu sur le bateau Berdyansk, Andri Eider a été blessé, ainsi que Vasily Soroka et Andri Artemenko. Plus tard, il a été emmené avec eux à l'hôpital de la prison de « Matroskaia tichina ». Ses plus importantes blessures se trouvent sur ses pieds. Aujourd'hui, les plaies ont cicatrisé et Aider peut de nouveau plier les genoux. Mais il a toujours un éclat sur la face interne de la cuisse droite. Les médecins ont décidé de ne pas retirer ce fragment parce qu'il est très petit, et que réopérer la jambe pourrait faire empirer la situation. Andri ne s'y oppose pas et dit qu'il n'aurait pas voulu se faire opérer en détention et avoir de nouveaux points de suture.

Le 20 janvier 2019, Andri a été transféré de « Matroskaia tichina » à « Lefortovo ». Le 30 janvier, l'avocate du prisonnier a demandé son transfert de Russie en Ukraine ou dans un pays neutre pour des examens et des soins médicaux, ou dans une des institutions médicales civiles dotées d'un équipement approprié, dans laquelle il serait possible de fournir des soins appropriés et correspondant aux normes médicales. Mais les enquêteurs du FSB n'ont pas satisfait à cette demande.

Roman MOKRIAK

Né le 25 juillet 1986, Karlivka,
région de Kirovograd, Ukraine

Roman Mokriak a servi dans les rangs de la marine ukrainienne depuis 2009. Avant l'annexion de la Crimée, il a servi sur le sous-marin « Zaporijia » à Sébastopol. Après l'occupation de la Crimée, il est resté fidèle à son serment de loyauté et a poursuivi son service sur le patrouilleur-mitrailleur Prylouki à Odessa. À cette époque, Roman a littéralement vécu à bord du Prylouki. Le père de Roman est un ancien marin. Selon ses parents, un jour son père a emmené le petit Roman avec lui dans sa cabine : cette aventure a marqué le futur commandant du « Berdyansk ». La mère de Roman raconte qu'au début, son fils voulait devenir archéologue militaire et qu'il ne s'est tourné vers la marine qu'en dernière année d'université. Dans une de ses interviews, Roman Mokriak a avoué qu'il aimait bien être militaire.

En 2016, le lieutenant Mokriak a pris le commandement du bateau d'artillerie blindé nouvellement construit « Berdyansk ».

Le 25 novembre 2018, les vedettes Berdyansk et Nikopol, ainsi que le remorqueur Yany Kapou, effectuaient un voyage planifié depuis Odessa vers Marioupol. Pendant la traversée, les navires ukrainiens ont été attaqués par des garde-frontières de la Fédération de Russie, le navire russe « Don » a percuté le remorqueur et Berdyansk, sous le commandement de Mokriak, a été endommagé par des tirs d'artillerie. Par conséquent, presque toute l'équipe du Berdyansk a été blessée et n'a pu résister à l'agresseur lors de l'assaut. Au cours de la première audience, qui s'est déroulée à Simferopol le 27 novembre 2018, Roman Mokriak a refusé de répondre aux questions du personnel du FSB et de témoigner. L'un des défenseurs des droits de l'Homme qui a suivi l'affaire des marins ukrainiens a déclaré que le commandant du Berdyansk est un excellent officier et un homme courageux.



PRISONNIERS DES DNR/LNR

À la mi-mars 2019, 89 civils et 13 militaires sont détenus sur les territoires ukrainiens contrôlés par les républiques auto-proclamées de Donetsk et de Louhansk, quoique leur nombre réel reste inconnu, car les soi-disant autorités des républiques ne répondent pas toujours aux demandes des autorités de confirmer ou infirmer la détention de celles et ceux que les autorités ukrainiennes présumant être détenu(e)s. Les défenseurs des droits de l'Homme, les avocats ou journalistes n'ont pas accès à ce territoire. La mission spéciale de surveillance de l'OSCE est la seule aujourd'hui à avoir la possibilité de visiter certains lieux de détention sur les territoires occupés du Donbass. En septembre 2018, Toni Frisch, le coordinateur de la mission, a ainsi pu voir 10 prisonniers ukrainiens privés de liberté par les autorités d'occupation.

Depuis le début de la guerre, les échanges de prisonniers se font au compte-goutte. Le dernier en date et le plus important a eu lieu le 27 décembre 2017 : à l'époque, l'Ukraine a pu récupérer 73 personnes en en rendant 233 autres. Aussitôt, de nouvelles négociations ont repris, mais n'ont malheureusement abouti à aucun autre échange jusqu'à présent.

Les noms de la majorité des 102 personnes dont la détention est confirmée sont tenus secret, car en cas de divulgation publique, leurs vies se trouveraient en danger. Seule l'histoire du journaliste Stanislav Asseev est présentée dans ce document.

Stanislav ASSEEV

Né en 1989, Donetsk, Ukraine

Accusation: espionnage

Écrivain, auteur de trois romans et d'un recueil de nouvelles et poèmes, journaliste et blogueur, Stanislav Asseev a fait de brillantes études de philosophie et sciences des religions, d'abord à l'Institut d'informatique et d'intelligence artificielle de Donetsk, et ensuite, à l'Université nationale des technologies de Donetsk. Ses intérêts philosophiques incluent l'ontologie française et allemande du 20ème siècle.

Après sa maîtrise obtenue en 2012, Stanislav s'est rendu à Paris, afin de postuler auprès de la Légion étrangère française. De retour en Ukraine, il a exercé de nombreuses professions (manutentionnaire, stagiaire dans une banque, fossoyeur, opérateur de distribution de courrier, vendeur-consultant, etc.).

Dès le début de la guerre dans l'est de l'Ukraine au printemps 2014, Asseev, sous les pseudonymes de Stanislav Vassine et Jerry Toms, travaillait comme journaliste à Donetsk, qui avait alors échappé au contrôle du gouvernement ukrainien. Ses articles ont été publiés dans les journaux *Dzerkalo Tyzhnia*, *Ukrainsky Tyzhden* et *Radio Svoboda*. Selon l'ancien camarade de classe et député Iegor Firsov, Stanislav Asseev considérait comme son devoir de journaliste de rester à Donetsk et de décrire de manière objective les événements qui s'y déroulaient : « Tout le monde ne sait pas ce qui se passe sur le territoire du Donbass

occupé, peu de gens sont capables de décrire la situation telle qu'elle est là-bas. Et Stanislav savait et décrivait. ». Début juin 2017, il a été enlevé par des représentants de groupes armés illégaux.

Sa mère et sa grand-mère vivent toujours dans une zone non contrôlée par le gouvernement. Elles ne savaient rien à propos de leur fils et petit-fils durant le premier mois de captivité. Le 16 juillet 2017, Iegor Firsov a écrit : « Le ministère de la Sécurité d'État de la « République » de Donetsk a officiellement confirmé sa détention. Il est accusé d'espionnage, comme tous les journalistes détenus par le passé ». En décembre 2017, après un important échange de prisonniers, les anciens voisins de cellule d'Asseev ont fait savoir que le journaliste avait été torturé par électrocution. Selon Firsov, Stanislav est actuellement détenu sur le territoire de l'ancienne usine « Isolation », dans laquelle l'armée de la république autoproclamée de Donetsk a aménagé une prison, détenu et torturé des prisonniers.

En août 2018, un reportage intitulé « Un journaliste-espion ukrainien » a été diffusé sur la chaîne de télévision « Russie 24 ». Dans cette vidéo, Asseev aurait reconnu sa coopération avec les services de renseignement. Après coup, on a découvert que ses aveux ont été obtenus sous le coup de chantage affectif et de menaces : sa mère aurait été jetée en prison s'il avait refusé de parler devant la caméra.

Depuis l'enlèvement de Stanislav Asseev, Reporters sans frontières, Human Rights Watch, l'OSCE et Amnesty International écrivent sur lui et demandent la libération du journaliste. Son cas est également surveillé de près par les gouvernements de différents pays et par ses collègues.



LIBÉRÉS

À la mi-mars 2019, 89 civils et 13 militaires sont détenus sur les territoires ukrainiens contrôlés par les républiques auto-proclamées de Donetsk et de Louhansk, quoique leur nombre réel reste inconnu, car les soi-disant autorités des républiques ne répondent pas toujours aux demandes des autorités de confirmer ou infirmer la détention de celles et ceux que les autorités ukrainiennes présumant être détenu(e)s. Les défenseurs des droits de l'Homme, les avocats ou journalistes n'ont pas accès à ce territoire. La mission spéciale de surveillance de l'OSCE est la seule aujourd'hui à avoir la possibilité de visiter certains lieux de détention sur les territoires occupés du Donbass. En septembre 2018, Toni Frisch, le coordinateur de la mission, a ainsi pu voir 10 prisonniers ukrainiens privés de liberté par les autorités d'occupation.

Depuis le début de la guerre, les échanges de prisonniers se font au compte-goutte. Le dernier en date et le plus important a eu lieu le 27 décembre 2017 : à l'époque, l'Ukraine a pu récupérer 73 personnes en en rendant 233 autres. Aussitôt, de nouvelles négociations ont repris, mais n'ont malheureusement abouti à aucun autre échange jusqu'à présent.

Les noms de la majorité des 102 personnes dont la détention est confirmée sont tenus secret, car en cas de divulgation publique, leurs vies se trouveraient en danger. Seule l'histoire du journaliste Stanislav Asseev est présentée dans ce document.



LISTE ALPHABÉTIQUE DES OTAGES UKRAINIENS DU KREMLIN AU 26 FÉVRIER 2019

- | | | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1. Abdoulganiev Eskander | 33. Dratch Andri | 65. Sagandji Fevzi |
| 2. Abdoulaiev Teimour | 34. Doudka Volodymyr | 66. Saifoulaev Ferat |
| 3. Abdoulaiev Ouzeir | 35. Zakhtey Andri | 67. Saledinov Aider |
| 4. Abiltarov Roustem | 36. Zeitoulaiev Rouslan | 68. Saliev Seiran |
| 5. Abceitov Zevri | 37. Zekiriaiev Server | 69. Seitosmanov Enver |
| 6. Abkhaïrov Arsen | 38. Zyntchenko Viatcheslav | 70. Semydotski Yevhen |
| 7. Aliev Muslim | 39. Ibragimov Timour | 71. Sentsov Oleh |
| 8. Alimov Refat | 40. Ismailov Roustem | 72. Syzonovytych Oleksi |
| 9. Ametov Ernes | 41. Kadyrov Edem | 73. Sirouk Vadym |
| 10. Artemenko Andri | 42. Karakachev Evhen | 74. Smailov Edem |
| 11. Assanov Marlen | 43. Karpouk Mykola | 75. Sokourenko Maksim |
| 12. Asseev Stanislav | 44. Klykh Stanislav | 76. Soroka Vassyl |
| 13. Baloukh Volodymyr | 45. Kolomiets Andri | 77. Stechenko Oleksandr |
| 14. Beziazytchni Iouri | 46. Koltchenko Oleksandr | 78. Stohni Oleksi |
| 15. Bekirov Enver | 47. Kostychn Vladislav | 79. Souleïmanov Renat |
| 16. Bekirov Edem | 48. Koukou Emir-Ouseïn | 80. Soukhonossova Anna |
| 17. Belialov Memet | 49. Limechko Henadi | 81. Souchtchenko Roman |
| 18. Bespaltchenko Viktor | 50. Lysovyi Volodymyr | 82. Terechtchenko Vladislav |
| 19. Bessarabov Oleksi | 51. Lytvynov Serhi | 83. Ternovski Roman |
| 20. Boudzylo Iouri | 52. Mamoutov Enver | 84. Filatov Maksim |
| 21. Vaitov Roustem | 53. Macharipov Iounous | 85. Tsybizov Serhi |
| 22. Varimez Volodymyr | 54. Melnytchouk Oleh | 86. Tchyрни Oleksi |
| 23. Vlasiouk Mykhailo | 55. Memedinov Nariman | 87. Tchouliba Serhi |
| 24. Vyhivski Valentyn | 56. Memetov Remzi | 88. Chabli Hlib |
| 25. Gafarov Diliaver | 57. Mokriak Roman | 89. Chevtchenko Andri |
| 26. Holovach Bohdan | 58. Moustafaev Server | 90. Chyptour Mykola |
| 27. Hryb Pavlo | 59. Nebyllytsia Bohdan | 91. Chtyblykov Dmytro |
| 28. Hrytsenko Denis | 60. Oprysko Anrdi | 92. Choumkov Oleksandr |
| 29. Davidenko Konstantin | 61. Panov Yevhen | 93. Chour Viktor |
| 30. Djemandenov Emile | 62. Popov Serhi | 94. Eider Andri |
| 31. Djeparov Arsen | 63. Primov Nouri | 95. Emirousseïnov Roustem |
| 32. Dolgopolov Dmytro | 64. Prysytch Volodymyr | |



DOCUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS À LA SITUATION DES OTAGES UKRAINIENS DU KREMLIN

- Rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme du 3 octobre 2017 « Situation relative aux droits de l'Homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) » (A/72/498)
- Rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme du 21 Septembre 2018 "Report on the situation of human rights in the temporarily occupied Autonomous Republic of Crimea and the city of Sevastopol, Ukraine 13 September 2017 to 30 June 2018" (A/HRC/39/CRP.4)
- Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 19 décembre 2016 « 71/205. Situation des droits de l'Homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) »
- Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 19 décembre 2017 « 72/190. Situation des droits de l'Homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) »
- Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 22 décembre 2018 « 73/262. Situation des droits de l'Homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) »
- Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018 « 73/194. Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov »
- Résolution du Parlement européen du 18 septembre 2014 « P8_TA(2014)0025. Situation en Ukraine et état des relations entre l'Union européenne et la Russie »
- Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2015 « P8_TA(2015)0011. Situation en Ukraine »
- Résolution du Parlement européen du 30 avril 2015 « P8_TA(2015)0186. Le cas de Nadiya Savchenko »
- Résolution du Parlement européen du 10 septembre 2015 « P8_TA(2015)0314. La Russie, notamment les cas de Eston Kohver, Oleg Sentsov et Alexander Kolchenko »
- Résolution du Parlement européen du 4 février 2016 « P8_TA(2016)0043. Situation des droits de l'Homme en Crimée, en particulier chez les Tatars de Crimée »
- Résolution du Parlement européen du 12 mai 2016 « P8_TA(2016)0218. Tatars de Crimée »
- Résolution du Parlement européen du 16 mars 2017 « P8_TA(2017)0087. Prisonniers politiques ukrainiens en Russie et la situation en Crimée »
- Résolution du Parlement européen du 5 octobre 2017 « P8_TA(2017)0382. Les cas des dirigeants tatars de Crimée Akhtem Chiygoz et Ilmi Umerov ainsi que du journaliste Mykola Semena »
- Résolution du Parlement européen du 14 juin 2018 « P8_TA(2018)0259. La Russie, notamment sur le cas du prisonnier politique ukrainien Oleg Sentsov »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 27 janvier 2015 « 2028. La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 25 juin 2015 « 2067. Les personnes portées disparues pendant le conflit en Ukraine »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 21 avril 2016 « 2112. Les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant la guerre en Ukraine »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2016 « 2132. Conséquences politiques de l'agression russe en Ukraine »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 octobre 2016 « 2133. Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 23 janvier 2018 « 2198. Les conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 28 juin 2018 « 2231. Les ressortissants ukrainiens détenus par la Fédération de Russie en tant que prisonniers politiques »
- Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 24 janvier 2019 « 2259. L'escalade des tensions autour de la mer d'Azov et du détroit de Kerch et les menaces pour la sécurité européenne »

Heather McGill, chercheuse
d'Amnesty International
au sujet de la condamnation
de Koltchenko et Sentsov :

«Ce procès a été conçu pour envoyer un message. Servant la guerre de propagande de la Russie contre l'Ukraine, il a été chargé de relents de l'époque stalinienne des simulacres de procès des dissidents».

**La résolution de l'assemblée
parlementaire de l'OSCE**
(juillet 2017) incite

« les Etats participants de l'OSCE à ne ménager aucun effort et à utiliser tous les instruments disponibles pour faciliter la libération de tous les citoyens ukrainiens enlevés et illégalement détenus qui sont devenus des prisonniers politiques en Russie ».

Mogens Blicher Bjerregård,
président de la FEJ :

“ Nous considérons que les accusations contre Roman [Souchtchenko] sont fabriquées de toutes pièces pour faire taire sa voix critique. Les autorités doivent le libérer immédiatement et le laisser rejoindre sa famille en toute sécurité ».”

Le Centre russe des droits de l'Homme «Mémorial»

estime qu'Oleksandr Kostenko devrait être immédiatement libéré, que le verdict sur son cas sera revu et que les responsables de la fabrication de l'affaire seront traduits en justice.